

# Japan Analysis

## la lettre du Japon

**28** Décembre 2012

***Retour ab ante ? Le Japon au lendemain des élections législatives du 16 décembre 2012***

### **ANALYSE DE L'ACTUALITÉ**

1. Les conséquences de la politique sud-coréenne sur la politique du Japon

– *Yann Favennec*

2. Pourquoi les institutions japonaises ne favorisent-elles pas l'entrepreneuriat et les PME ? – Facteurs institutionnels et problèmes de compétitivité au niveau local et global

– *Adrienne Sala*

### **POINTS DE VUE D'ACTUALITÉ**

Makihara Izuru, « D'Ôsaka à la nation, à la recherche de capacités conceptuelles plus consistantes », *Voice*, novembre 2012 (*Traduction de César Castellvi*).

Hosaka Masayasu, « Les erreurs de l'armée japonaise s'expliquent par son personnel », *Chûô kôron*, novembre 2012 (*Traduction de Sophie Buhnik*).



## EDITORIAL

### ***Retour ab ante ? Le Japon au lendemain des élections législatives du 16 décembre 2012***

Le 16 décembre 2012 se sont tenues de nouvelles élections législatives au Japon, remportées par le Parti libéral-démocrate à une écrasante majorité. Ces résultats attendus représentent davantage une sanction à l'égard du Parti démocrate du Japon qui, placé face à l'héritage laissé par plusieurs décennies de gouvernement PLD et au contexte économique, écologique et international des années 2011 et 2012, n'a pas répondu aux attentes de ses électeurs, plutôt qu'une adhésion au retour annoncé au poste de Premier ministre d'Abe Shinzō, qui avait quitté cette haute fonction dans un contexte d'impopularité, en 2007.

Ce dernier ne s'appuie pas sur un programme particulièrement novateur. Les réformes promises s'adressent en priorité aux attentes du monde économique, avec lequel le PLD entretient des liens privilégiés (réforme du fonctionnement de la Banque centrale,

adhésion aux accords de partenariat transpacifique, etc.) et se présentent comme les principales réponses du PLD au retour du spectre de la récession : les derniers chiffres publiés par le cabinet du Premier ministre confirment que le PIB annuel national a reculé de 3,5 % entre juillet et septembre. Ces chiffres reflètent en particulier la très mauvaise santé des fleurons de l'industrie électronique grand public (Sharp, Panasonic, Sony, etc.) et l'impact du boycott des produits japonais en Chine à la suite de la décision de nationaliser les îles Senkaku. Dans le cadre de la passation de pouvoir de Hu Jintao à Xi Jinping en Chine et de la campagne précédant l'élection d'un nouveau président en Corée du Sud, les conflits territoriaux ravivés entre le Japon et ses voisins ont signé le retour à des conflits mémoriels variablement utilisés à des fins politiques par les acteurs en lice.

Dans ce contexte de perspectives de retour à des solutions peu probantes, alors que la société japonaise demande de profonds changements pour ramener le pays vers une situation plus prospère, il n'est pas étonnant

que la promesse d'un « renouveau » par les partis populistes ait suscité l'intérêt d'un nombre significatif d'électeurs japonais. Ainsi, le parti formé par Hashimoto Tōru (*Nippon ishin no kai*), Parti de la restauration (ou Parti pour le renouveau du Japon)<sup>1</sup> et associé à Ishihara Shintarō, a conforté les prévisions des sondages<sup>2</sup> en devenant le troisième parti de la chambre basse, avec 54 députés, soit trois de moins que le PDJ, qui essuie une défaite historique. Mais, au sein d'une Diète où le PLD et son allié, le Nouveau komeitō, détiennent plus de 300 sièges sur un total de 480, les membres de *Nippon Isshin no kai* n'ont pas, à première vue, la capacité de bloquer les décisions qui seront votées par la nouvelle majorité. Hashimoto Tōru a en outre ébranlé de nombreux partisans ou sympathisants par ses revirements récents sur des thèmes fondateurs du succès de son parti d'origine locale (opposition à l'énergie nucléaire, adhésion aux accords de partenariat transpacifique), mais aussi en faisant d'Ishihara Shintarō le premier représentant du mouvement. Par ailleurs, les partis fermement opposés au retour même partiel à l'énergie nucléaire sont très faiblement représentés au sein du nouveau Parlement.

Avant de pouvoir établir un bilan des années PDJ, c'est donc à cette tension entre attentisme, retour aux formes de gouvernance classiques du PLD et tendances au changement que ce numéro 28 de *Japan Analysis* est consacré : une analyse de la politique extérieure sud-

<sup>1</sup> Le nom donné par Hashimoto à son parti local (Ōsaka ishin no kai) puis national (Nippon ishin no kai) fait explicitement allusion à la restauration de Meiji (Meiji ishin) et donc à une période de changements radicaux pour le Japon. Toutefois, le mot « restauration », en français, sorti de son contexte, ne retranscrit pas cette connotation réformatrice.

<sup>2</sup> Un sondage réalisé par l'*Asahi shimbun* les 24 et 25 novembre 2012 donnait 13 % des voix au Parti démocrate, contre 9 % au Parti de la Restauration, l'écart se réduisant peu à peu en faveur de ce dernier. Ces deux partis ont respectivement 57 et 54 représentants au sein de la nouvelle chambre basse.

coréenne par Yann Favennec, puis un examen des contraintes et changements institutionnels que l'entrepreneuriat innovant connaît aujourd'hui au Japon, par Adrienne Sala. Les deux traductions qui suivent reprennent une réflexion de Makihara Izuru sur la stratégie de développement national déployée par le Parti pour la Restauration d'Ōsaka (traduction de César Castellvi), et une vision originale des errements de l'armée impériale japonaise par Hosaka Masayasu (traduction de Sophie Buhnik), chercheur pour qui cette étude doit aboutir à une réflexion sur le vrai sens des réformes à apporter au Japon contemporain.

**Sophie Buhnik**

# ANALYSE DE L'ACTUALITÉ

## 1. Les conséquences de la politique sud-coréenne sur la politique du Japon

- **Yann Favennec**

À n'en pas douter, les Japonais ne garderont pas un agréable souvenir de l'été 2012, essentiellement marqué par les visites successives du Premier ministre russe Dmitri Medvedev (le 3 juillet) et du Président sud-coréen Lee Myung-Bak (le 10 août) respectivement sur les îles de Kunashiri – une composante des « Territoires du Nord »<sup>3</sup> – et Takeshima<sup>4</sup>, toutes deux considérées par le

<sup>3</sup> Appellation japonaise des quatre îles qui constituent la partie méridionale de l'archipel des Kouriles : Etorofu, Kunashiri, Shikotan et Habomai. Ces îles sont revendiquées par le Japon sur la base du traité commercial et frontalier de 1855, qui reconnaît la souveraineté japonaise sur celles-ci. Les Territoires du Nord furent occupés par l'Union soviétique dès 1945, et la Russie en hérita après la chute de l'URSS.

<sup>4</sup> Appellation japonaise d'un petit groupe d'îlots situé en mer du Japon (ou mer de l'Est), connu sous le nom de « rochers Liancourt » en Europe et aux États-Unis. Ces îles sont nommées Dokdo en Corée

gouvernement japonais comme « des terres appartenant naturellement au Japon » (*Nihon koyū no ryōdo*).

Bien avant la colère, c'est surtout une certaine incompréhension que ces visites ont suscitée chez les Japonais. Ces derniers avaient repris espoir en la perspective d'un règlement du litige territorial avec la Russie, depuis l'annonce en mars 2012 par le candidat déclaré à l'élection présidentielle russe, Vladimir Poutine, de sa volonté ferme de redémarrer les négociations relatives aux Territoires du Nord. Dans un tel contexte, la visite de Kunashiri semblait effectuée *a posteriori* par le Premier ministre Medvedev donc défier la logique (au point que des voix se sont même élevées au sein de l'opinion publique russe, s'interrogeant sur son utilité<sup>5</sup>).

du Sud. Sous contrôle sud-coréen depuis 1954 mais considérées par le Japon comme partie intégrante de son propre territoire, elles constituent aujourd'hui une véritable pomme de discorde entre les deux pays.

<sup>5</sup> C'est le cas de Fyodor Lukyanov, spécialiste de la politique étrangère russe et rédacteur en chef de la revue *Russia in Global Affairs*. « *Why Did Medvedev Go to the Kurils again ?* », *Ria Novosti*, 5 juillet 2012,

Concernant Takeshima, les hommes politiques japonais s'attendaient probablement à tout sauf à la visite du Président de la Corée du Sud des îlots controversés (une première dans l'histoire des relations nippono-coréennes). La surprise de ces derniers était compréhensible, dans la mesure où la *restitution* de ces îlots n'avait jusqu'alors jamais été ouvertement réclamée par le gouvernement japonais. Certes, la position officielle du Japon, qu'il s'agisse de la ligne de conduite du gouvernement nippon ou du contenu des manuels d'histoire a toujours été la même : « *Au regard de l'Histoire et du droit international, Takeshima est une terre appartenant naturellement au Japon, et son occupation par la Corée du Sud est par conséquent illégale*<sup>6</sup> ». Toutefois, contrairement aux Territoires du Nord, la restitution de ce groupe d'îlots n'a jamais été érigée au rang de cause nationale. Il existe bien une « journée de Takeshima » (ayant vu le jour sur une initiative du Premier ministre Koizumi Junichirō en 2005), mais celle-ci ne revêt qu'une dimension strictement locale : aucun membre du gouvernement japonais n'a participé, depuis sa création, à cet événement, organisé par le département de Shimane auquel Takeshima est censé être rattaché. Parallèlement, les représentants du gouvernement, le Premier ministre en tête, ont systématiquement participé à la « journée des Territoires du Nord » (organisée dans la circonscription de Nemuro, à Hokkaidō), rappelant l'engagement des autorités nationales à tout mettre en œuvre afin que la restitution des quatre îles se réalise.

En vérité, la mise en suspens de la question de Takeshima par les gouvernements japonais successifs s'expliquait essentiellement par des impératifs d'ordre géopolitique. Le Parti libéral démocrate, au pouvoir jusqu'en

<http://en.rian.ru/columnists/20120705/174417679.html>.

<sup>6</sup> Voir le site du Gaimushō (ministère japonais des Affaires étrangères) : <http://www.mofa.go.jp/mofaj/area/takeshima/>.

2009, ne voulait pas se risquer à provoquer une dégradation des relations avec la Corée du Sud<sup>7</sup>, qu'il percevait alors comme un partenaire incontournable pour faire face à la menace du nucléaire nord-coréen dans la région (et il est probable que les États-Unis aient fortement incité le Japon à adopter ce point de vue vis-à-vis de leur allié sud-coréen). Pour le PLD, les thèmes de l'alliance nippono-américaine et de la sécurité nationale/régionale revêtaient une importance absolument capitale. Ainsi, la question territoriale qui l'opposait à son voisin sud-coréen était logiquement passée au second plan parmi les priorités du gouvernement nippon, dans la deuxième moitié des années 2000. À la suite de l'alternance de 2009, le Parti démocrate japonais a logiquement suivi la ligne de conduite du PLD sur les questions de sécurité régionale et des relations avec la Corée du Sud. Le Président sud-coréen Lee Myung-Bak, entré en fonction en février 2008, était alors connu pour ses positions fermes vis-à-vis de la Corée du Nord autant que pour sa volonté affichée de rapprochement avec le Japon. S'aliéner une telle personnalité en remettant sur la table la question de Takeshima n'aurait pas été conforme aux intérêts japonais. Mais on comprend dès lors encore mieux la stupéfaction des responsables politiques du PLD et du PDJ, quand ils ont assisté à la visite d'un dirigeant sud-coréen réputé « pro-japonais »<sup>8</sup> aux îlots controversés qu'ils s'étaient

<sup>7</sup> Les relations entre le Japon et la Corée du Sud s'étaient sérieusement détériorées en août 2006 à la suite de la visite au très controversé sanctuaire de Yasukuni effectuée par Koizumi Junichirō, puis par les propos négationnistes tenus en mars 2007 par son ancien bras droit Abe Shinzō sur la question sensible des « femmes de réconfort ». Elles furent cependant relancées tant bien que mal par leurs successeurs au poste de Premier ministre. Asō Tarō fut celui qui, incontestablement, joua un rôle actif dans l'amélioration des relations bilatérales nippono-coréennes post Koizumi-Abe.

<sup>8</sup> C'est du moins ainsi que Lee Myung-Bak était perçu par ses opposants politiques.

gardés de réclamer pour des considérations essentiellement géostratégiques.

Ces deux visites sont l'illustration d'un phénomène qui croît ces dernières années dans la région Asie Pacifique, à savoir le populisme territorial<sup>9</sup>, dont la finalité première est, pour celui qui le met en œuvre, d'accroître sa popularité auprès de l'opinion publique en instrumentalisant la question des territoires qui font l'objet d'un contentieux avec un pays voisin. Ishihara Shintarō, ancien gouverneur de Tōkyō et actuellement candidat aux élections législatives, est également un expert dans cette discipline : le 17 avril 2012, il afficha publiquement son intention de racheter les îles Senkaku<sup>10</sup> à leur propriétaire privé, pour rattacher ainsi ces dernières à la capitale, puis d'y faire construire des installations portuaires dans le but de renforcer la souveraineté japonaise sur ces territoires en réponse aux insistantes revendications chinoises. Toutefois, le populisme territorial russe et sud-coréen revêt une spécificité plus particulière, en ce sens qu'il émane de dirigeants nationaux qui se sont illustrés par cette pratique. Il s'agit du seul point commun que partagent la visite de Medvedev à Kunashiri et celle de Lee Myung-Bak aux Dokdo : leur analyse en profondeur révèle que les motivations des deux dirigeants sont radicalement différentes. Il convient donc, dans un premier temps, de procéder à une étude comparative de ces deux visites, afin de déterminer leurs différences essentielles. Dans un second temps, il sera intéressant d'expliquer pourquoi les motivations du

<sup>9</sup> Dmitri Medvedev peut se vanter d'être l'un des principaux hommes politiques à l'origine de ce phénomène, lui qui visita une première fois les Kouriles méridionales en novembre 2010 en tant que Président de la Fédération de Russie.

<sup>10</sup> Les îles Senkaku/Diaoyu, sous contrôle japonais (et rattachées au département d'Okinawa) depuis la conclusion du traité « inégal » de Shimonoseki (1895) à l'issue de la première guerre sino-japonaise, font l'objet d'un contentieux entre le Japon et la République populaire de Chine.

Président sud-coréen s'avèrent réellement dangereuses pour le Japon.

## Le populisme territorial aux deux visages

À propos de la présence de Dmitri Medvedev à Kunashiri (Kunashir en russe), il est important de préciser que, à la différence de sa première visite effectuée dans les Kouriles méridionales en novembre 2010, le dirigeant russe est cette fois arrivé dans l'île controversée en tant que Premier ministre, afin de superviser l'état d'avancement du programme de développement fédéral des Kouriles (amorcé en 2005). De plus, Medvedev a, cette fois-ci, clairement fait allusion au litige territorial opposant la Russie et le Japon, en déclarant auprès d'un habitant local<sup>11</sup> : « *Nous (les Russes) ne céderons pas la moindre parcelle de terrain aux Japonais. J'imagine que ces derniers ont dû avaler leur saké de travers en apprenant ma présence ici... Tout dirigeant russe qui cèdera ne serait-ce qu'un bout de notre territoire provoquera une véritable tempête dans notre pays*<sup>12</sup> ». En suivant fidèlement ce raisonnement, on se serait légitimement attendu à ce que la Russie fusse plongée dans un véritable chaos en cédant officiellement en juillet 2008 près de la moitié de ses territoires disputés avec la Chine, le long de la frontière sino-russe dessinée sur plus de 4 000 km par les fleuves Amour et Oussouri...

En réalité, ce n'est pas la teneur des propos tenus par Dmitri Medvedev qui interpelle, mais le fait que ce dernier, en sa qualité de

<sup>11</sup> Cf. le site d'information Jiji.com, « *Sutārin hatsugen maneru ? Yontō, issun mo watasanai. Roshia shushō* » (« Une déclaration de type stalinien ? Le Premier ministre russe ne cédera pas les quatre îles d'un pouce »), article paru le 9 juillet 2012, <http://www.jiji.com/jc/zc?k=201207/2012070900483>.

<sup>12</sup> Cette dernière affirmation est, semble-t-il, inspirée par un vieux dicton russe.

Premier ministre, s'exprime ouvertement sur un sujet ayant des implications en matière de politique étrangère. La Constitution de la Fédération de Russie, si l'on se réfère à son contenu, distingue en effet les sphères de compétence respectives du Président et du chef de gouvernement. L'article 80, alinéa 4, de ce texte dispose que le Président, en tant que chef d'État, représente son pays à l'intérieur de son pays et dans les relations internationales. L'article 86 lui confère en outre le pouvoir de déterminer la politique extérieure du pays. Quant au Premier ministre, il a pour obligation, tout comme son gouvernement, d'appliquer les orientations esquissées par le Président dans le cadre de la politique intérieure et extérieure de la Russie (selon l'article 114). Le fait que Dmitri Medvedev visite l'île de Kunashir en sa qualité de Premier ministre n'a rien d'anormal, si l'on part du principe qu'il s'agit d'une terre « russe » (conformément à la position affichée par la Russie sur le statut des Kouriles méridionales). En revanche, il est très surprenant que le Premier ministre s'octroie le droit de prendre une position liée à la politique étrangère, alors qu'il s'agit du rôle du Président. Par une telle déclaration, D. Medvedev a donc outrepassé ses compétences de Premier ministre et a pour ainsi dire empiété sur les plates-bandes de Vladimir Poutine.

À partir de ce constat, deux hypothèses peuvent être formulées : Dmitri Medvedev s'est peut-être emporté en tenant de pareils propos, enivré par le succès rencontré auprès de l'opinion publique russe lors de sa première visite dans les Kouriles méridionales en 2010. Sa soif de reconnaissance, ravivée par sa relégation au second plan dans le monde politique russe après la réélection de Vladimir Poutine à la tête de l'État, l'a peut-être incité à réitérer cette « performance ». Si tel a été le cas, il n'a pas obtenu le résultat escompté. La seconde hypothèse est que la déclaration de Medvedev reflétait avant tout sa volonté de se

démарquer de Vladimir Poutine en affichant clairement sa différence sur la question des Kouriles (Poutine a en effet exprimé son souhait de régler le différend territorial opposant la Russie et le Japon). La déclaration du Premier ministre symbolise alors une fissure naissante dans le tandem formé par les deux hommes à la tête de la Fédération de Russie. Quoi qu'il en soit, Medvedev ne semble pas chercher à discréditer le Président russe : durant son séjour à Kunashir, le Premier ministre a laissé échapper cette phrase, courte mais révélatrice, sur son compte Twitter : « *Me voici donc arrivé à l'autre bout de la Russie...* »<sup>13</sup>. Si le Premier ministre russe n'avait aucune intention de céder les Territoires du Nord, il aurait été logique qu'il prononce cette phrase non pas à Kunashir, mais dans l'île la plus proche du Japon, qui n'est autre que Habomai. De cette manière, il ne va pas à l'encontre de la déclaration faite par V. Poutine peu avant sa réélection, qui pose la déclaration commune nippo-soviétique de 1956<sup>14</sup> comme base juridique des négociations territoriales à venir. Ce message peut donc être interprété comme un signal envoyé par D. Medvedev au gouvernement japonais pour lui signifier la position de Moscou sur la question territoriale : si la Russie est prête à céder les îles de Shikotan et Habomai, Kunashir/Kunashiri et

---

<sup>13</sup> « *Roshia shushō, Tsuittaa ni Kunashiri ha Roshia no tochi* » (« Le Premier ministre russe déclare sur Twitter que Kunashiri est terre de Russie »), *Nihon Keizai shimbun*, 4 juillet 2012, [http://www.nikkei.com/article/DGXNASGM04026\\_U2A700C1EB1000/](http://www.nikkei.com/article/DGXNASGM04026_U2A700C1EB1000/).

<sup>14</sup> Cet accord de principe, conclu entre le Japon et l'Union soviétique en 1956, prévoyait la restitution de deux des quatre îles disputées (Shikotan et Habomai) au Japon après la conclusion d'un traité de paix entre les deux parties. Cet accord fut signé par les Premiers ministres japonais et soviétique d'alors, Hatoyama Ichirō et Nikolai Bulganin. Lorsque le Japon signa le traité de sécurité nippo-américain en 1960, l'URSS se retira unilatéralement des négociations relatives à la conclusion d'un traité de paix nippo-soviétique, et la déclaration commune de 1956 resta lettre morte.

Iturup/Etorofu demeureront russes.

La grande majorité des médias japonais<sup>15</sup>, sud-coréens<sup>16</sup>, et occidentaux<sup>17</sup> s'accordent à dire que la visite du Président Lee Myung-Bak aux îles Dokdo était quant à elle motivée par le souci de ce dernier de préparer sa sortie à l'approche de l'élection présidentielle qui aura lieu le 19 décembre 2012 en Corée du Sud. La réaction des politiciens japonais à la visite du Président sud-coréen dans l'île était partagée entre amers regrets et glaciale ironie : sur son blog personnel, Ishiba Shigeru, ancien ministre de la Défense et actuel secrétaire général du Parti libéral démocrate, a admis que cet événement avait été rendu inévitable par la décision de son propre parti (quand le PLD était encore au pouvoir jusqu'en 2009) de ne pas provoquer de vagues sur la question territoriale qui opposait le Japon à la Corée du Sud<sup>18</sup>. Selon lui, le PLD doit désormais faire son *mea culpa* pour son laxisme sur ce thème. Yamauchi Kōichi, membre de Votre Parti (*Minna no tō*), a ainsi commenté le comportement de Lee Myung-Bak<sup>19</sup> :

<sup>15</sup> « *Strain on Tokyo-Seoul Ties* », *Japan Times*, 16 août 2012.

<http://www.japantimes.co.jp/text/ed20120816a1.html>.

<sup>16</sup> « *Lee Becomes First President to Visit Dokdo* », *The Hankyoreh*, 11 août 2012, [http://english.hani.co.kr/arti/english\\_edition/e\\_international/546708.html](http://english.hani.co.kr/arti/english_edition/e_international/546708.html), « *Takeshima jōriku, Kanoku nai no hannō hiyayaka : seiji shō shiteki mo* » (« Le débarquement sur Takeshima suscite de froides réactions en Corée du Sud : des voix dénoncent un show politique »), *Asahi shimbun*, 10 août 2012, <http://www.asahi.com/international/update/0810/TKY201208100613.html?ref=reca>.

<sup>17</sup> « *South Korean President's Visit to Disputed Islets Angers Japan* », *New York Times*, 10 août 2012, [http://www.nytimes.com/2012/08/11/world/asia/south-koreans-visit-to-disputed-islets-angers-japan.html?\\_r=1&](http://www.nytimes.com/2012/08/11/world/asia/south-koreans-visit-to-disputed-islets-angers-japan.html?_r=1&).

<sup>18</sup> Blog de Ishiba Shigeru : <http://ishiba-shigeru.cocolog-nifty.com/blog/2012/08/post-1d22.html>.

<sup>19</sup> Blog de Yamauchi Kōichi : <http://yamauchi-koichi.cocolog-nifty.com/blog/2012/08/post-0e50>.

« *La visite historique du Président Lee sur Takeshima est probablement motivée par la volonté d'accroître sa popularité, mais je pense qu'il doit être atteint en même temps d'une maladie courante chez les hommes politiques contemporains : celle qui pousse à vouloir inscrire son nom dans l'Histoire...* ». Pour l'ancien député, la visite surprise du Président sud-coréen semble donc avant tout une affaire d'ego de la part d'un dirigeant sur le déclin qui aurait ravivé les tensions entre le Japon et son voisin pour faire parler de lui.

Satō Masaru, écrivain et ancien analyste des affaires internationales au sein du ministère des Affaires étrangères, ne partage pas cet avis : il a livré une analyse radicalement différente dans l'émission radiophonique culturelle *Kunimaru Japan*<sup>20</sup> : « *Lee Myung-Bak est impliqué dans plusieurs affaires de corruption gravissimes dans son propre pays. Son frère aîné, député au moment des faits, a d'ores et déjà été arrêté pour avoir perçu des pots-de-vin d'institutions financières et de grandes entreprises sud-coréennes. Le Président lui-même est soupçonné d'avoir acquis une parcelle de terrain de manière tout à fait illégale. Lee Myung-Bak a parfaitement conscience que le seul fait de se rendre à Takeshima ne le protégera pas d'éventuelles poursuites judiciaires à la fin de son mandat. Son image personnelle est tellement dégradée par les affaires dans lesquelles il se trouve impliqué que cette seule visite ne lui suffira pas à se faire pardonner des Sud-Coréens.*

De plus, si on regarde attentivement son parcours personnel, on s'aperçoit qu'il n'a absolument pas le profil de l'homme politique dont les actions sont guidées par l'ego : Lee Myung-Bak n'est pas Medvedev. Sa philosophie de vie se résume au travail et à l'effort : né dans une famille pauvre, il a passé

<sup>20</sup> Émission radiophonique culturelle *Kunimaru Japan*, 7 août 2012.



une grande partie de sa jeunesse à exercer le métier de balayeur à temps plein pour financer lui-même ses études. Après les manifestations étudiantes, il est entré à l'âge de 24 ans dans une entreprise de construction, Hyundai, dans laquelle il a commencé à travailler en tant que simple employé. Vingt-trois ans plus tard, il en est devenu le président. Sa détermination est véritablement sans faille. Durant sa jeunesse, la Corée du Sud était économiquement dévastée par la guerre avec le voisin du Nord : Lee Myung-Bak s'était juré de reconstruire le pays. Résultat, alors que le PIB sud-coréen ne dépassait pas les 80 dollars par habitant à l'époque, ce dernier est monté sous sa présidence à 20 000 dollars/habitant. Pour finir, sa mère, qui était une chrétienne très pieuse, lui a inculqué dès son plus jeune âge la notion de partage, et lui a appris à faire don de soi à son prochain sans rien réclamer en retour<sup>21</sup>. Toutefois, si l'économie sud-coréenne a connu un redressement spectaculaire, elle est aujourd'hui minée par les effets de la crise financière mondiale. En outre, la Corée du Sud est également confrontée à des problèmes socio-structurels extrêmement préoccupants : l'âge légal de la retraite y étant fixé à quarante ans, il est impossible de finir sa vie en se contentant seulement de percevoir sa pension de retraite. Cette situation a donné naissance à une concurrence féroce entre les citoyens désireux de survivre à leur vie post-retraite. Le nombre de suicides et de divorces a littéralement explosé ces dernières années, et le moral est au plus bas dans la société sud-coréenne.

---

<sup>21</sup> Ce parcours atypique est confirmé par Lee Myung-Bak. De passage à Paris en mai 2011, il a reçu le titre de docteur honoris causa des mains du président de l'université Paris Diderot puis a évoqué sa vie personnelle lors du discours de clôture de la cérémonie : <http://www.univ-paris-diderot.fr/pageActu.php?num=3388>.

Lee Myung-Bak, désireux de redonner une certaine fierté à ses compatriotes, a décidé de jouer son va-tout dans le domaine de la politique étrangère. Il lui fallait créer, pour cela, une situation dans laquelle la Corée du Sud ferait jeu égal avec le Japon. Si l'on se fonde sur la théorie de l'impérialisme élaborée par le Britannique John A. Hobson, on peut affirmer que le Japon est un État de type impérialiste (non classique, car cela supposerait une politique de colonisation qui serait trop coûteuse). Le principe de l'impérialisme contemporain consiste à aller chercher les richesses convoitées à l'extérieur afin de s'enrichir soi-même en faisant usage des atouts (essentiellement économiques) qu'on a à sa disposition. Seules les grandes puissances mondiales en sont capables : les États-Unis jouent la carte de l'industrie de l'armement, la Russie celle des ressources naturelles, et le Japon celle de son savoir-faire technologique. Dans les rapports de force entre États, les grandes puissances usent de ces mêmes atouts afin d'accentuer la pression sur un rival potentiel, si ce dernier entrave leurs intérêts propres ou tout simplement s'ils ont quelque chose à y gagner. La Corée du Sud, n'ayant pas tout à fait atteint le statut de grande puissance, n'est pas encore en mesure de faire jeu égal avec notre pays sur le plan économique. Quelle carte lui reste-t-il à jouer ? Celle du Territoire. Le fait que Takeshima soit de facto sous contrôle coréen est incontestablement un atout dont dispose ce pays pour bousculer sérieusement le Japon. Par conséquent, on peut dire que le Président Lee Myung-Bak s'est lancé dans une forme de « mini-impérialisme », dont la finalité est d'obtenir, sur la scène internationale, un ascendant psychologique sur le Japon... Lee Myung-Bak, qui n'a plus rien à perdre, se comporte comme un adversaire redoutable, et il est impératif que le gouvernement japonais fasse tout son possible pour contrer sa stratégie. Seulement, on ne peut pas dire que la classe politique japonaise adopte

*un comportement adapté face au mini-impérialisme sud-coréen... ».*

Pour Satō Masaru, le Président Lee, qu'il perçoit comme un fin stratège, a remarquablement calculé le timing de sa visite de l'île disputée : « *Bien qu'il ait déclaré à la presse sud-coréenne qu'il réfléchissait à cette visite depuis 2008, son choix de réaliser celle-ci à quelques mois de l'élection présidentielle sud-coréenne est tout sauf un hasard : la seule crainte qui rongait Lee Myung-Bak était la possibilité que son futur successeur ne poursuive pas sa stratégie mini-impérialiste. Désormais, le prochain candidat élu, qu'il soit pro-japonais ou non, sera dans l'obligation de se rendre à Takeshima sous peine de passer pour un poltron, voire un traître à la patrie, à la solde du Japon, auprès de l'opinion publique* ». Le comportement sud-coréen à l'égard du Japon après la visite de Lee Myung-Bak aux Dokdo semble aller dans le sens du point de vue formulé par l'ancien analyste au sein du Gaimushō. Selon ce dernier, l'autre objectif du Président Lee est de tester la capacité de réaction diplomatique du Japon, au lendemain du séisme et de la catastrophe nucléaire de mars 2011 qui l'ont considérablement affaibli<sup>22</sup>. Les principales armes utilisées par la Corée du Sud pour isoler le Japon post-Fukushima sont les suivantes : le contrôle des îlots disputés et l'histoire liant les deux pays. Afin de mieux cerner ce phénomène de « mini-impérialisme » sud-coréen, il semble important d'étudier successivement les manifestations de la stratégie coréenne puis les réactions japonaises, sur les thèmes respectifs du « Territoire » et de l'« Histoire ».

## **Les réactions japonaises aux « campagnes de sensibilisation » sud-coréennes**

Lee Myung-Bak ne s'est pas seulement politiquement illustré en se rendant aux Dokdo. Il est aussi l'auteur de propos virulents prononcés au cours d'un séminaire universitaire, le 14 août 2012, à l'encontre de l'Empereur du Japon lui-même, en exigeant que ce dernier présente des excuses publiques pour les souffrances causées par le Japon militariste avant d'envisager toute visite officielle en Corée du Sud. Satō Masaru juge le comportement du Président sud-coréen tout bonnement scandaleux : « *Lee Myung-Bak sait pertinemment que Sa Majesté souffre réellement des torts causés par son pays aux Coréens, mais surtout que l'Empereur, dont la fonction n'est que symbolique, ne peut ni se prononcer sur des sujets politico-historiques ni effectuer de déplacements officiels à l'étranger sans obtenir l'aval du gouvernement nippon. Le Président Lee, en s'attaquant directement à la personne de Sa Majesté, non seulement insulte le peuple japonais dans son ensemble mais fait preuve d'une incroyable malhonnêteté...<sup>23</sup> ». En admettant l'hypothèse selon laquelle l'Empereur éprouve des remords sincères concernant le passé militariste du Japon, on aurait pu attendre de Satō Masaru qu'il dénonce dans le même temps l'absence de volonté des dirigeants japonais de demander au souverain de s'exprimer lui-même sur ce sujet. Au lendemain de la déclaration du Président sud-coréen, le Premier ministre japonais Noda Yoshihiko a proposé, dans une lettre officielle adressée à ce dernier, de régler le différend territorial opposant les deux pays devant la Cour internationale de justice. La réaction du gouvernement sud-coréen fut pour le moins surprenante : celui-ci retourna la lettre à son envoyeur, en prétextant que son contenu*

<sup>22</sup> Émission radiophonique culturelle *Kunimaru Japan*, 17 août 2012.

<sup>23</sup> Émission radiophonique culturelle *Kunimaru Japan*, 17 août 2012.

ne le satisfaisait pas<sup>24</sup>. Une première dans l'histoire des relations internationales, selon Satō Masaru. Ce geste « diplomatiquement inconcevable » démontrerait que les autorités sud-coréennes n'appliquent pas une logique de dialogue, mais persistent au contraire à adopter une attitude de défiance afin de se présenter en position de force dans le cadre du bras de fer territorial qui les oppose au Japon.

Satō Masaru met également en garde le gouvernement japonais contre le risque que le « mini-impérialisme » sud-coréen se manifeste par une instrumentalisation de l'histoire<sup>25</sup> : « D'après mes sources, il y a de fortes chances que, parallèlement à la dimension territoriale, le Président Lee Myung-Bak se soit décidé à attaquer le Japon sous un angle historique, et plus spécifiquement sur la sensible question des femmes de réconfort<sup>26</sup>. Le gouvernement japonais doit se préparer au pire des scénarios, à savoir celui qui verrait la Corée du Sud porter ce sujet devant le Conseil des droits de

<sup>24</sup> Satō Masaru, « *Noda shushō no shinsho wo okurikaesu Kankoku no burei na taiō ni kokka wo agete hangeki seyo* » (« Réagissons au comportement inacceptable de la Corée du Sud qui a renvoyé la lettre officielle du Premier ministre Noda, en mobilisant nos instances étatiques »), site d'informations et d'analyses Blogos.com, <http://blogos.com/article/45408/>, 22 août 2012.

<sup>25</sup> Émission radiophonique culturelle *Kunimaru Japan*, 7 août 2012.

<sup>26</sup> Terme désignant les femmes asiatiques contraintes de se prostituer auprès d'officiers japonais de la marine (*Kaigun*) et de l'armée de Terre (*Rikugun*) durant la Seconde Guerre mondiale. Ce sujet douloureux fait l'objet de tensions aujourd'hui encore entre la Corée du Sud et le Japon, celle-là exigeant des excuses ainsi qu'une réparation financière japonaise auprès des femmes ayant subi ces sévices, celle-ci estimant avoir déjà réglé cette question lors de l'accord de normalisation des relations nippon-coréennes (1965). Ce dernier prévoyait la renonciation des revendications historiques de la Corée du Sud en contrepartie d'aides financières japonaises à la reconstruction de son économie.

*l'homme au sein de l'Organisation des Nations unies. En effet, si cela venait à se produire et que le Japon devait être condamné à l'ONU, la Corée du Sud aurait réussi à détruire pour longtemps l'image de notre pays en tant qu'État respectable. Mais avant d'en arriver là, il y a de fortes probabilités pour que les autorités sud-coréennes tentent de sensibiliser la communauté internationale sur ce thème en entamant une campagne de propagande pour établir un parallèle entre le sort des femmes de réconfort et celui des femmes juives dans les camps de concentration de l'Allemagne nazie. Il faut rappeler qu'à l'époque, les nazis avaient procédé systématiquement à une stérilisation chirurgicale, sans anesthésie, des prisonnières juives<sup>27</sup>. Véritablement, il s'agissait là d'un crime contre l'humanité. Je pense que cette campagne de sensibilisation risque de débiter aux États-Unis... ».*

Sa crainte d'une instrumentalisation de la mémoire et de l'histoire par la Corée du Sud est sortie renforcée par des événements récents. Le 15 octobre 2012, l'ambassadeur de la Corée du Sud auprès du Conseil des Nations unies, Shin Dong-ik, a tenu les propos suivants au cours d'une allocution auprès de la troisième commission de l'Assemblée générale de l'ONU<sup>28</sup> : « *La question des femmes de réconfort de la Seconde Guerre mondiale n'a pas encore été réglée... Ce thème constitue une grave violation des droits de la femme, et plus généralement des*

<sup>27</sup> Il est capital de rappeler ici que la question des femmes de réconfort ne touche pas qu'à l'esclavagisme sexuel : on a également relevé de nombreux cas d'avortements forcés. Ce point très important permet davantage d'établir une connexion entre le sort des femmes juives et asiatiques durant la Seconde Guerre mondiale.

<sup>28</sup> « *Kankoku, Kokuren-in de Ianfu genkyū. Kyūzai ya shobatsu motomeru* » (« La Corée du Sud aborde le thème des femmes de réconfort au sein de l'ONU, et exige condamnation et réparations »), *Nikkei shimbun*, 16 octobre 2012, [http://www.nikkei.com/article/DGXNASGM1601J\\_W2A011C1EB1000/](http://www.nikkei.com/article/DGXNASGM1601J_W2A011C1EB1000/).

*droits humains... »*. Bien que le diplomate n'ait pas désigné nommément le Japon, ce dernier était clairement la cible de ces propos. Les représentants japonais au sein de la commission se sont empressés de réagir à cette déclaration en présentant à nouveau leurs excuses pour le rôle joué par le Japon dans la question des femmes de réconfort, précisant néanmoins que celle-ci a d'ores et déjà été réglée par la mise en place d'un Fond civil pour les femmes asiatiques. Shin Dong-ik répondit que le Japon n'avait pas encore reconnu sa responsabilité légale. Par ailleurs, le quotidien national japonais *Asahi shimbun* a rapporté un événement significatif<sup>29</sup> : une affiche géante intitulée « *Vous rappelez-vous ?* » a été déployée à Times Square le 4 octobre 2012. Celle-ci rappelait la visite du chancelier ouest-allemand Willy Brandt à Varsovie en 1970 afin d'honorer la mémoire des victimes du nazisme. L'image de l'ancien dirigeant allemand agenouillé devant le mémorial du ghetto juif y figurait. En bas de l'affiche, on pouvait lire : « *Les femmes sud-coréennes qui ont été soumises à l'esclavage sexuel attendent encore à ce jour les excuses sincères du Japon* ».

Un autre thème historique, plus inattendu, risque également de faire à son tour l'objet de crispations entre la Corée du Sud et le Japon dans un proche avenir. Le 23 novembre 2012, des citoyens sud-coréens, autrefois envoyés de force en tant que main-d'œuvre à Sakhaline<sup>30</sup> durant la période de colonisation

<sup>29</sup> « *Taimuzu Sukuea ni Ianfu mondai no kanban, Kankoku no dantai secchi* » (« Une affiche évoquant la question des femmes de réconfort fait son apparition à Times Square, à l'initiative d'associations sud-coréennes »), *Asahi shimbun*, 6 octobre 2012. <http://www.asahi.com/international/update/1005/TKY201210050414.html>

<sup>30</sup> Appelée « Karafuto » à l'époque où elle était encore sous souveraineté japonaise (plus précisément sa partie Sud, dont la frontière avec la Russie était fixée le long du 50<sup>e</sup> parallèle nord), l'île de Sakhaline avait été la destination de nombreux travailleurs

japonaise, ont saisi la Cour Constitutionnelle sud-coréenne afin de poursuivre leur gouvernement (en la personne du ministre des Affaires étrangères Kim Sung-Hwan), accusé par ces derniers d'adopter un comportement anticonstitutionnel en n'entamant aucune négociation diplomatique avec le Japon sur la restitution des biens et patrimoines qu'ils s'étaient vus confisquer à l'époque par l'armée impériale<sup>31</sup>. En réaction, les représentants du ministère ont fait savoir qu'ils considéraient que cette question historique n'avait pas été réglée par l'accord de normalisation des relations nippon-coréennes de 1965, et qu'ils se réservaient par conséquent le droit de réfléchir quant aux suites à donner à cette affaire. Il convient de rappeler que, en Corée du Sud, des décisions de justice reconnaissant aux citoyens victimes de l'ère coloniale le droit à être individuellement indemnisés ont été récemment rendues. Une décision similaire, dans le cas des anciens travailleurs forcés de Sakhaline, est plus que probable. Durant l'été 2011, le gouvernement avait déjà été condamné par la justice sud-coréenne pour comportement anticonstitutionnel sur la question des femmes de réconfort, à la suite d'une plainte équivalente. On peut raisonnablement penser qu'afin d'éviter d'essuyer une deuxième condamnation,

coréens contraints par l'armée impériale de quitter leur pays pour constituer une main-d'œuvre destinée à « développer » l'île en étant exploitée dans les mines de charbon. À l'issue de la Seconde Guerre mondiale et de l'annexion de l'île par l'URSS, ces travailleurs furent forcés par le régime de Staline de demeurer sur l'île en tant que main-d'œuvre. Aujourd'hui, seule une poignée d'entre eux a pu regagner la Corée du Sud.

<sup>31</sup> « *Nikkan-kan ni Saharin mondai mo fujō ka ? Chōyōsha ga Gaikō Tsūshō-shō teiso* » (« La question de Sakhaline refait-elle également surface dans les relations nippon-coréennes ? Les anciens travailleurs forcés poursuivent le ministère sud-coréen des Affaires étrangères et du Commerce »), *Asahi shimbun*, 24 novembre 2012, <http://www.asahi.com/international/update/1124/TKY201211240409.html>.

les autorités sud-coréennes interpellent prochainement Tokyo sur le sort des travailleurs forcés de Sakhaline et réclament officiellement des dédommagements.

Si le Japon venait à refuser toute idée de dialogue avec Séoul sur cette question, il est envisageable que celle-ci prenne rapidement une dimension similaire à celle des femmes de réconfort et fasse l'objet d'une campagne de sensibilisation sud-coréenne auprès de la communauté internationale. Toutefois, la dénonciation de la responsabilité du Japon dans le sort réservé aux travailleurs coréens de Sakhaline durant la période coloniale comporte également le risque, pour Séoul, d'impliquer indirectement la Russie. En effet, dans l'immédiat après-guerre, Staline avait contraint ces derniers à demeurer dans l'île et à continuer à servir de main-d'œuvre dans de terribles conditions. En accusant uniquement le Japon, la Corée du Sud verrait sa position fragilisée. La question est donc de savoir si le gouvernement sud-coréen, s'il venait à réclamer des dédommagements au Japon sur cette question historique, serait prêt à formuler parallèlement les mêmes revendications auprès de Moscou.

Quelles sont les réactions des différentes institutions japonaises face à l'« activisme » sud-coréen ? « *Elles protestent, elles protestent, et il semble que ce soit tout ce qu'elles sachent faire pour le moment* » selon Satō Masaru, qui pointe du doigt le manque de réactivité du Japon<sup>32</sup> : « *Les députés au sein de la Diète ont adopté, le 17 août 2012, une décision protestant officiellement contre la visite du Président Lee Myung-Bak à Takeshima ainsi que ses propos sur Sa Majesté l'Empereur... Croient-ils vraiment que cela va empêcher l'intéressé de dormir ? Cette décision ne contient aucune disposition contraignante, aucune mesure de rétorsion, et prouve que*

*la classe politique japonaise ne se rend pas bien compte de l'enjeu de cette affaire. Les fonctionnaires du Gaimushō ne valent guère mieux : ce n'est pas en téléphonant à leurs homologues sud-coréens pour leur faire part des protestations japonaises qu'ils vont faire reculer Lee Myung-Bak... »*. La première chose à faire, selon l'ancien diplomate, est d'ériger la question de Takeshima au rang de cause nationale au même titre que les Territoires du Nord, c'est-à-dire de réclamer la restitution immédiate des îlots et de ne plus seulement rappeler la position officielle du Japon sur leur statut<sup>33</sup>. Pour lui, c'est en changeant radicalement de position (par exemple en donnant une dimension nationale à la journée de Takeshima et en y faisant participer des représentants du gouvernement japonais) que le Japon pourra semer le doute dans l'esprit des dirigeants sud-coréens. À l'heure actuelle, les députés de la Diète n'ont pas pris une telle initiative. Néanmoins, Satō Masaru a applaudi les déclarations<sup>34</sup> faites auprès de médias sud-coréens par le vice-ministre des Affaires étrangères, Yamaguchi Tsuyoshi, qui a confirmé l'annulation de la venue d'un acteur sud-coréen très populaire au Japon, tout en précisant que celle-ci reflétait les sentiments qu'a suscités au Japon l'organisation d'événements culturels et sportifs liés avec Takeshima par la Corée du Sud. La violence de la réaction provoquée par cette décision dans ce pays prouve, selon Satō Masaru, que Yamaguchi Tsuyoshi a

<sup>33</sup> Satō Masaru, « *I Myon Baku Daitōryō no Takeshima jōriku ni kōgi suru dake de naku, Takeshima henkan wo yōkyū suru kokkai ketsugi ga hitsuyōda* » (« Les protestations contre la visite de Lee Myung-Bak ne suffisent pas : une décision de la Diète réclamant la restitution des îlots est nécessaire »), 20 août 2012, <http://blogs.com/article/45212/>.

<sup>34</sup> Satō Masaru, « *Son Iru Guku Shi ni kan suru Yamaguchi Tsuyoshi gaimu fuku-daijin no hatsugen wo shiji suru* » (« Je soutiens les propos tenus par le vice-ministre des Affaires étrangères Yamaguchi Tsuyoshi concernant Monsieur Son Il-Guk »), 27 août 2012, <http://blogs.com/article/45668/>.

<sup>32</sup> Émission radiophonique culturelle *Kunimaru Japan*, 17 août 2012.

touché cette dernière à l'endroit plus sensible de l'économie. Le Japon constitue en effet, à l'heure actuelle, le premier marché de l'industrie sud-coréenne des *Drama* (séries télévisées) en Asie. L'annulation de la tournée d'un acteur populaire sud-coréen au Japon doit également être interprétée dans ce sens. Cependant, il semble que cela soit la seule mesure de rétorsion économique prise par le Japon : en effet, la crise politique opposant les deux pays ne semble pas influencer plus sérieusement sur leurs relations économiques, demeurées dynamiques.

## Conclusion

Lors du sommet de l'ASEAN qui s'est tenu à Phnom Penh en novembre 2012, le Président sud-coréen Lee Myung-Bak et le Premier ministre chinois Wen Jiabao se sont rencontrés en tête-à-tête pour évoquer leurs inquiétudes mutuelles face à l'« *extrême-droitisation japonaise* » (selon Lee Myung-Bak) et à l'« *incapacité du Japon deffacer son passé militariste* » (Wen Jiabao)<sup>35</sup>. Or, ces deux dirigeants ont incontestablement leur part de responsabilité dans une extrême-droitisation réelle de la classe japonaise, du fait de leur attitude souvent intransigeante à l'égard du Japon sur les questions territoriales ou par allusion continue au passé historique de leur voisin commun. Après la dissolution de la Diète, la présence de certains candidats aux élections législatives japonaises justifie les « inquiétudes » chinoise et coréenne : le retour prévisible d'Abe Shinzō, candidat du PLD, au poste de Premier ministre ne laisse pas présager une amélioration des relations

---

<sup>35</sup> « *Gunji shugi-Ukeika keikai. Chūkan shunō, tainichi yūryo de icchi* » (« Prudents face au militarisme et à l'extrême-droitisation japonaise, les dirigeants sud-coréens et chinois partagent une inquiétude commune à l'égard du Japon »), site d'information jijji.com, 19 novembre 2012, <http://www.jijji.com/jc/zc?k=201211/2012111900306>.

bilatérales nippon-coréennes, en raison des propos négationnistes qu'il a tenus en 2007 sur la question des femmes du réconfort. L'alliance formée par les deux partis dirigés par le populiste Hashimoto Tōru (maire de la ville d'Osaka) et l'ultranationaliste Ishihara Shintarō n'offre pas non plus une vue optimiste de la politique étrangère japonaise si cette alliance parvenait au pouvoir (un scénario certes peu probable). L'élection d'Abe Shinzō, outre le fait qu'elle traduit l'incapacité de la classe politique japonaise à se renouveler, constituerait surtout une bénédiction pour le « mini-impérialisme » sud-coréen précédemment évoqué, tant les antécédents de l'ancien (et probablement prochain) Premier ministre ajoutent du crédit au discours du Président Lee Myung-Bak sur l'incapacité du Japon à faire preuve de repentance ; une dénonciation du Japon à l'ONU sur ce thème n'en serait que davantage approuvée. S'il veut réduire un tel risque, Abe Shinzō devra absolument s'abstenir de se rendre au sanctuaire de Yasukuni et de réitérer des propos qui mettraient en doute le caractère forcé de la prostitution des femmes sud-coréennes durant la Seconde Guerre mondiale. Cela reviendrait pratiquement à demander à Abe Shinzō de renoncer immédiatement à un second mandat de Premier ministre, compte tenu des thèmes sur lesquels sa campagne électorale a reposé. Il ne reste plus qu'à espérer que son entourage, à l'instar d'Ishiba Shigeru, réputé plus mesuré, saura le dissuader d'exercer de nouveau le pouvoir.

Plus généralement, la capacité du Japon et de la Corée du Sud à tirer un trait définitif sur les questions historiques qui les opposent est interrogée. Si l'on se fonde sur la théorie du mini-impérialisme sud-coréen soulevée par Satō Masaru, l'histoire et la mémoire sont devenues des armes comme les autres dans le cadre des rapports de force classiques entre États. À partir du moment où les hommes politiques sont tentés d'instrumentaliser

ces questions afin d'atteindre leurs objectifs personnels, les débats portant sur la capacité de la Corée du Sud à pardonner les crimes japonais et les regrets japonais perdent leur sens. On peut dire que le Japon paie aujourd'hui pour avoir tenté de procéder au « ménage d'après-guerre » (*sengo shori*) en obéissant non pas à des impératifs d'ordre moral, mais stratégiques. L'accord de normalisation des relations nippo-coréennes de 1965 n'a été rendu possible que par la prise de conscience, par le Japon, de la nécessité de se réconcilier avec son voisin, afin de faire face aux menaces chinoise et soviétique dans un contexte de guerre froide. La mise en place d'un fond civil d'aide pour les femmes asiatiques victimes des crimes japonais dans les années 1990 n'a été réalisée par le Japon qu'en réaction à des revendications sud-coréennes. Le Japon n'a jamais fait preuve d'initiatives réelles, et s'est uniquement montré réactif au sein d'un environnement (la région Asie-Pacifique) qui pouvait se retourner à tout moment contre lui. Un geste symbolique fort du Japon adressé à la Corée du Sud par sa propre initiative, qui s'inspirerait du remarquable geste du chancelier Willy Brandt devant la tombe des victimes juives du nazisme à Varsovie pourrait en effet apaiser les tensions. Mais, compte tenu des motivations qui animent les hommes politiques japonais contemporains, un « premier pas » vers une véritable réconciliation entre les deux pays semble, dans l'immédiat, relever du fantasme.



## **2. Pourquoi les institutions japonaises ne favorisent-elles pas l'entrepreneuriat et les PME ? – Facteurs institutionnels et problèmes de compétitivité au niveau local et global**

**- Adrienne Sala**

L'entrepreneuriat et l'innovation occupent une place centrale dans le débat politique, économique et social français actuel. L'intensité des discussions et des prises d'opinion autour de la proposition de loi du gouvernement portant sur un crédit d'impôt afin de soutenir la compétitivité des entreprises et la création d'emploi (CICE) montre que, en ce domaine, tout changement est ardu à mettre en œuvre. En effet, les déterminants de l'entrepreneuriat et de l'innovation tels que la fiscalité, le système juridique, l'accès aux capitaux pour les entrepreneurs, la flexibilité du marché de l'emploi, ou encore la création d'un environnement socio-économique qui favorise la prise de risque au lieu de la pénaliser, relèvent à la fois de choix de politique économique et de société. Ainsi, la place et l'image de l'entrepreneur dans la société française, aujourd'hui décriées, sont largement formées par les normes et les valeurs que véhiculent les acteurs publics et privés. Aussi, toute tentative de modification de l'influence que ces institutions ont pu avoir sur la société demande du temps.

L'actualité française peut être comparée au cas japonais, où l'innovation et l'entrepreneuriat sont soumis à des problématiques institutionnelles comparables, bien que la nature et l'histoire des institutions diffèrent selon ces deux pays. Au Japon comme en France, le modèle de la Silicon Valley est

en effet généralement considéré comme la référence des modèles d'innovation. L'émergence et l'épanouissement dans la Silicon Valley de deux secteurs majeurs (les biotechnologies et la conception de logiciels ou *softwares*) témoignent de l'efficacité du modèle californien pour stimuler et encourager l'entrepreneuriat et l'innovation. Ce modèle se caractérise entre autres par la taille de ses entreprises innovantes, qui y sont en majorité petites et moyennes. Au Japon, en revanche, l'innovation reste majoritairement le produit des grandes entreprises, notamment dans les secteurs compétitifs et innovants tel que l'électronique grand public (robotique, jeux vidéo)<sup>36</sup>. Le système de l'emploi à la japonaise (emploi à vie, mobilité interne aux dépens d'une mobilité externe, etc.) est perçu comme l'un des facteurs qui a favorisé la compétitivité japonaise dans le développement de nouvelles technologies complexes, ainsi que la capacité des grandes firmes à se nourrir de l'innovation<sup>37</sup>.

Or, si les institutions ont joué en faveur de l'efficacité du modèle japonais pour développer l'innovation des grandes entreprises, elles ont aussi contribué à ses faiblesses, notamment en matière d'encouragement à l'entrepreneuriat et de soutien à l'innovation des PME. En d'autres termes, la stabilité des grands groupes qui a permis de soutenir la croissance économique japonaise depuis la période de l'après-guerre a eu pour effet secondaire de réduire les opportunités de développement, d'innovation et de compétitivité des PME,

<sup>36</sup> Honjō Yuji (2007) « Inobe-tibuna chūshokigyō to ha kikai-denki-jiyōhōkei kigyō wo taishō toshita ankettochōsa ni motozuku jichōbunseki » (« Qu'est-ce qu'une PME innovante ? Analyse d'une enquête réalisée auprès d'entreprises des secteurs de la mécanique, de l'électronique et des technologies de l'information et de la communication »), chūshokigyō sōgō kenkyū, dai hachi go.

<sup>37</sup> Shimpo Hirohiko, *Historical Development of Japanese Companies : Corporate Governance and Foreign Investment*, CreateSpace publishing, 2009.

ces dernières manquant à la fois d'accès aux ressources humaines et aux capitaux. Dans le contexte d'une économie japonaise parvenue à maturité, les institutions qui ont façonné le « modèle japonais d'après-guerre » ont montré leurs limites dans le soutien à l'innovation, les grandes entreprises étant forcées de s'adapter à la montée de la concurrence venue en particulier des pays asiatiques voisins de plus en plus compétitifs. Comment dynamiser l'économie locale et soutenir la compétitivité japonaise au niveau global sont des questions auxquelles les PME et les entrepreneurs ont des chances d'apporter des réponses ; mais, pour cela, des efforts de coordination entre l'État, les gouvernements locaux, le secteur privé et académique sont nécessaires. Le Japon semble néanmoins faire des progrès dans ce sens.

## L'entrepreneuriat et l'innovation au Japon

D'après les chiffres de l'OCDE, bien que le nombre de start-up au Japon ait augmenté depuis les années 1990, il reste relativement bas. Durant les années 2000, de nombreuses start-up ont été créées dans le secteur des technologies de l'information, mais le taux de création d'entreprises, 5,1 % en 2004-2006, est encore inférieur au taux de fermeture d'entreprises qui est de 6,2 %. La part des auto-employés représente quant à lui 13,4 % en 2007 : ce chiffre est à prendre avec précaution car il comprend les agriculteurs et les entreprises familiales. Selon le Global Entrepreneurship Monitor (GEM), la part des nouveaux entrepreneurs japonais ne représente que 2,4 % du total des entrepreneurs enregistrés au niveau national<sup>38</sup>. Pour ce qui est de la facilité à créer une entreprise ou à entreprendre une activité commerciale, le Japon se place au 29<sup>e</sup> rang

<sup>38</sup> Ce chiffre comprend les fondateurs d'entreprises depuis moins de 42 mois. Le chiffre est de 5 % aux États-Unis et de 6,5 % en Corée du Sud.



des pays de l'OCDE. Pourtant, les démarches administratives relatives à l'innovation et à la création d'entreprises y sont moins contraignantes qu'en Europe<sup>39</sup>.

Quelles sont, par conséquent, les difficultés rencontrées par les entrepreneurs au Japon ? Pour répondre à cette question, un autre indicateur est très significatif : seulement 9 % des Japonais pensent avoir les compétences nécessaires pour créer une entreprise, soit le taux le plus faible parmi les pays sélectionnés dans le rapport du GEM (contre 48 % les États-Unis et 23 % pour la Corée du Sud). Cela s'expliquerait par le fait que le modèle institutionnel économique et social japonais d'après-guerre a façonné une société articulée autour de la recherche de la stabilité et de la sécurité économiques, où la prise de risque est découragée. C'est pourquoi la reconnaissance sociale des entrepreneurs de PME et de TPE (très petites entreprises), et de certaines professions libérales, s'avère faible en comparaison du statut social dont jouissent les grandes entreprises et l'administration.

La stabilité socio-économique que garantit la sécurité de l'emploi proposée par les grandes entreprises pour s'assurer la fidélité de leurs employés, sur un marché du travail où la mobilité externe est très faible, constitue un second facteur d'explication. Les PME, plus vulnérables aux fluctuations des cycles économiques, n'ont pas eu l'assise financière suffisante pour proposer une garantie de l'emploi similaire. De plus, la faible mobilité externe du marché du travail réduit les opportunités de valoriser les expériences professionnelles, ce qui réduit la fluidité de circulation des capitaux humains entre les PME et les grandes entreprises. Ainsi, les jeunes diplômés ne sont pas spontanément attirés par

les PME, ni par l'entrepreneuriat, mais plutôt par la sécurité économique et le statut social que les grandes entreprises proposent. Ainsi, d'une part, les PME éprouvent des difficultés pour trouver des personnes qualifiées, et d'autre part, rares sont ceux qui veulent quitter leur emploi pour devenir entrepreneur ou qui ont les compétences requises pour le devenir. En effet, le système éducatif a une faible vocation à former les jeunes aux métiers de l'entrepreneuriat et de la création d'entreprise, parce que les jeunes diplômés sont formés tout au long de leur carrière par l'entreprise qui les embauche. Cela a pour résultat supplémentaire de réduire les chances de mobilité externe, puisque leurs compétences sont limitées aux besoins et à la gouvernance de l'entreprise qui les a formés.

Le manque de mobilité externe est donc un facteur contraignant qui limite la prise de risque et la création d'entreprise non seulement par de jeunes entrepreneurs mais aussi par des personnes qualifiées et expérimentées. La reconversion professionnelle par la création d'entreprise, après avoir acquis suffisamment d'expérience au sein d'un grand groupe, reste donc rarement pratiquée. Il n'est pas motivant, pour l'employé, de renoncer à la sécurité économique et à la stabilité que lui procure la grande entreprise. En outre, la faillite demeure une épreuve sociale traumatisante, toujours considérée comme un échec. Au Japon, il est en effet difficile de bénéficier d'une seconde chance pour entreprendre une nouvelle activité, alors que, aux États-Unis, la prise de risque est reconnue comme inévitable, de sorte que les procédures légales et administratives qui suivent une mise en faillite sont moins handicapantes pour l'entrepreneur ou le dirigeant d'entreprise.

Par ailleurs, on constate un manque d'initiative de la part des grandes entreprises pour encourager toute forme de collaboration avec des start-up et externaliser certaines de leurs

<sup>39</sup> OCDE (2011), Product Market Regulation Database, <http://www.oecd.org/economy/productivityandlongtermgrowth/indicatorsofproductmarketregulationhomepage.htm>.

activités de recherche et développement. Les plateformes qui facilitent l'échange et la coordination entre les entreprises qui veulent innover et souhaitent, en plus de leurs propres ressources dédiée à la R&D, tirer avantage d'opportunités externes pour travailler avec d'autres entreprises, des inventeurs, ou des entrepreneurs sont encore peu disponibles. Ce manque de collaboration entre les grandes entreprises et les start-up limite la transformation des innovations en produits commerciaux. Bien des innovations restent donc, dans le pire des cas, à l'état de projet, ou conservées au sein de l'entreprise, sans aucun transfert économique. Se pose enfin un problème de gouvernance d'entreprise : les entreprises qui recherchent en priorité le profit immédiat n'effectuent pas ou peu d'investissements dans de nouveaux secteurs d'activité commerciale et ne participent pas au soutien de l'initiative entrepreneuriale.

Le faible taux de création d'entreprises au Japon reflète aussi l'existence de problèmes structurels qui limitent l'accès aux capitaux et aux crédits bancaires. Au Japon, le financement indirect est en effet très peu performant pour financer les projets innovants proposés par les PME. Le manque de savoir-faire des banques japonaises pour évaluer les risques a joué en défaveur des PME qui ont peu d'actifs et donc pas ou peu de garantie collatérale. De plus, la part des investissements privés effectués dans les fonds de capital-risque est la plus faible des pays de l'OCDE. À la différence des États-Unis où les fonds de capital-risque sont gérés par des particuliers, au Japon, ceux-ci dépendent des compagnies d'assurance, des banques, des institutions financières et des groupes industriels. Les fonds de pension jouent quant à eux un rôle mineur dans le financement du capital-risque : il est en particulier interdit aux fonds de pension publics d'investir dans ces fonds. Enfin, les investissements sont majoritairement effectués dans des entreprises qui existent déjà depuis plus de quatre ans

plutôt que dans les start-up.

De nombreux changements ont cependant été mis en œuvre pour améliorer l'efficacité du système financier et bancaire japonais. Depuis 2007, à la suite de l'introduction de différentes mesures permettant de diversifier les risques pour les placements financiers et les investissements, une hausse des investissements dans les *hedge funds* a été constatée, mais celle-ci demeure encore faible dans les fonds de capital-risque destinés à promouvoir la création d'entreprises innovantes.

### **Changements publics et privés**

Ces dernières années, toutefois, les progrès du taux de création de nouvelles entreprises sont notables. Le gouvernement a pris différentes mesures et développé plusieurs programmes pour encourager l'entrepreneuriat, conscient que les nouvelles entreprises sont une source de création d'emploi importante. Le gouvernement et le ministère de l'Éducation ont convenu de l'instauration de nouvelles matières enseignées afin de sensibiliser les jeunes à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprise innovante, en renforçant surtout les programmes universitaires et de troisième cycle ainsi que par le développement de formations professionnelles favorisant la réorientation de mi-carrière. En 2008, des mesures d'allègement fiscal ont été mises en place pour améliorer la gestion des ressources humaines par les PME et pour orienter les investissements privés vers les start-up créées moins de trois ans auparavant. Selon certaines conditions, ces *business angels* peuvent déduire de leurs revenus le montant de l'investissement réalisé. Cette mesure a également pour but de dynamiser les communautés au niveau local<sup>40</sup>.

<sup>40</sup> Inaba Yushi, *Japan's New Local Industry Creation*, Alternative View publishing, 2009.

De fait, les initiatives privées se sont diversifiées. De plus en plus d'entreprises financent des fonds de capital-risque internes destinés à investir dans des start-up, de manière à permettre ensuite à l'entreprise de sélectionner parmi les nouvelles technologies développées celles qui correspondent à sa stratégie de développement commercial. Cette forme de collaboration entre grandes entreprises et start-up fait bénéficier les petites entreprises d'un incubateur qui leur assure une croissance stable. Cependant, encore très peu de grandes entreprises ont recours à cette forme de collaboration, faute de savoir-faire dans le management d'une entité externe et le développement de l'entrepreneuriat<sup>41</sup>.

### Des progrès au niveau local

Depuis plusieurs années, pour soutenir l'économie locale et favoriser le développement des PME par l'innovation, le gouvernement japonais a mis en place différents programmes d'action. Par exemple, un programme de recherche pour l'innovation des petites entreprises inspiré du modèle américain a été introduit en 1999. Le budget dédié a constamment augmenté (atteignant 37,1 milliards de yens en 2007, soit 221,5 millions d'euros selon le taux de change en juillet 2007)<sup>42</sup>. Ce programme consiste essentiellement à proposer des soutiens et des aides financières pour les entreprises de moins de 300 employés dont le capital est inférieur à 30 millions de yens. Mais les applications

encore peu nombreuses s'expliquent en partie par la lourdeur administrative du programme. En 2006, le gouvernement a également instauré un programme pour développer un réseau d'entreprises entre des firmes de niveaux de compétence technologique différents. Cette initiative est sous la responsabilité de l'Agence pour les PME, son budget représentant 190 millions de yens en 2009 (soit 1,4 millions d'euros selon le cours de 2009)<sup>43</sup>. Les politiques introduites par le gouvernement japonais pour promouvoir l'entrepreneuriat et l'innovation sont de manière générale similaires aux pays de l'OCDE<sup>44</sup> ; or ce programme témoigne d'une initiative unique entreprise par le Japon.

À la différence de nombreux pays membres de l'OCDE qui ont développé des clusters au niveau régional pour favoriser la recherche et l'innovation, le gouvernement japonais a privilégié l'échelon national au détriment du niveau local. Le lancement de programmes de recherche et d'innovation résultait généralement d'un processus décisionnel vertical dans lequel le gouvernement s'accordait sur la politique économique dédiée aux secteurs de l'industrie et des sciences. En 2010, cependant, le gouvernement japonais a adopté une nouvelle approche pour encourager l'innovation régionale. Deux programmes ont été lancés : le nouveau projet de compétitivité des clusters pour les start-up sous la direction du METI pour soutenir les PME dans des secteurs bien spécifiques, et le programme d'innovation régionale des

<sup>41</sup> Okamuro Hiroyuki (2005) « suta-toappu ki chūchokigyō no kenkyūikaihatsu tōshi kettei yōin » (« Les facteurs déterminants de l'investissement dans le développement des capacités de recherche et d'innovation des start-up »), RIETI Discussion Paper Series, dokuritsugyōseihihōninkeizaisangyōkenkyūjyo.

<sup>42</sup> À titre de comparaison, le budget japonais représente un cinquième du budget américain et ne finance qu'un quart du nombre de projets financés par le programme américain.

<sup>43</sup> Ce programme consiste essentiellement à créer des lieux et des occasions d'échanges entre les entreprises (forums, salons, séminaires, colloque, etc.) dans le but de permettre à ces dernières de collaborer et/ou d'améliorer leur produit. Il s'agit d'un programme d'initiative publique auquel contribuent néanmoins financièrement les entreprises, pour l'organisation des événements en particulier.

<sup>44</sup> OECD (2010), « Japan », in « OECD, SMEs, Entrepreneurship and Innovation », OECD Publishing.

clusters sous la responsabilité du ministère de l'Éducation, centré autour d'universités clés pour encourager la collaboration entre les universités et l'industrie<sup>45</sup>.

Il est intéressant de noter que les collaborations entre industrie et université ont donné naissance à un nombre croissant de start-up depuis les années 1990 (passées de 40 en 1990 à 1590 en 2007). En 2001, si le nombre de start-up créées était supérieur dans les zones urbaines (339 contre 259 dans les zones rurales), en 2007, la tendance inverse est observable avec 819 entreprises créées en région et seulement 771 entreprises dans les zones urbaines des principales villes du Japon, soit une croissance de plus de 200 % en cinq ans. Bon nombre d'entre elles ont pour but de créer des emplois pour contribuer au soutien de l'économie locale. Cependant, ces nouvelles entreprises sont encore confrontées à certaines contraintes, surtout pour attirer des personnes qualifiées et des capitaux, mais aussi pour développer des canaux de distribution et de marketing. Ces difficultés tiennent principalement à l'origine académique de la plupart des entrepreneurs qui ont donc peu de compétences en matière d'administration et de gestion managériale<sup>46</sup>.

## Conclusion

Jusqu'à une période récente, les innovations des grandes entreprises japonaises s'étaient faites au détriment de celles des PME, en raison de la concurrence sur le marché du

---

<sup>45</sup> METI, Study Group for the Creation and Development of Start-ups « Study Group for the Creation and Development of Start-ups », 30 avril 2008.

<sup>46</sup> Nishimura, and Okamuro, « Subsidy and networking: The Effects of Direct and Indirect Support Programs of the Cluster Policy », *Research Policy* 40, 2011.

travail et des capitaux entretenue par les institutions qui ont composé le modèle de l'après-guerre. Depuis quelques années, néanmoins, des initiatives publiques et privées ont supprimé certains obstacles à la création d'entreprises innovantes, même si l'image sociale des entrepreneurs et des PME est encore peu valorisée dans la société japonaise. Un changement institutionnel quel qu'il soit modifie le modèle socio-économique et demande donc un certain temps avant d'entraîner un changement des valeurs et des normes collectives d'une société. Cependant, des figures d'entrepreneurs médiatiques telles que Masayoshi Son, le fondateur de SoftBank, ou Hiroshi Mikitani, le fondateur de Rakuten, ont montré qu'il était possible de bousculer des pratiques figées de gouvernance des entreprises. De telles personnalités contribuent ainsi à améliorer l'image des entrepreneurs dans la société japonaise, d'autant plus qu'ils s'adressent aux jeunes générations. De plus, les changements institutionnels déterminants que le Japon a connus entre la période de l'entre-deux-guerres et la période de l'après-guerre<sup>47</sup>, laissent supposer que l'entrepreneuriat peut devenir l'un des moteurs de l'économie japonaise dans un futur pas si lointain.

---

<sup>47</sup> Dans l'entre-deux-guerres, le financement direct et le développement des marchés des capitaux efficients représentaient l'un des facteurs majeurs du développement économique du Japon et de l'essor de l'économie locale. De plus, une forme de coopération entre le secteur privé et le gouvernement pour la création d'un pôle de recherche et développement s'était déjà développée, comme l'illustre la fondation Riken pour la science (chimie, biologie, etc.), financée au départ à titre individuel par un investisseur privé (Shibusawa Eiichi) séduit par le projet de création d'une entité dédiée à la recherche.

## POINTS DE VUE D'ACTUALITÉ

**Makihara Izuru,**

**« D'Osaka à la nation, à la recherche de capacités conceptuelles plus consistantes »** [*Ōsaka kara kuni he, honebuto no kōsōryoku wo motomu*], *Voice*, novembre 2012, p. 59-62. **Traduction de César Castellvi.**

*Izuru Makihara est né en 1967 dans le département d'Aichi. Diplômé de la faculté de droit de l'université de Tokyo, il y est d'abord assistant puis devient chercheur invité à la London School of Economics. Il est professeur à l'université du Tohoku depuis 2006. Il a notamment publié La Politique gouvernementale et la Domination du ministère des Finances aux éditions Chūōkōron Shinsha et Réforme administrative et système d'ajustement aux éditions de l'université de Tokyo. Il n'analyse pas ici le programme électoral commun né de la fusion entre le Parti de la Restauration et le Parti du soleil créé par l'ancien gouverneur de Tokyo Ishihara Shintarō, mais les huit axes constituant le fondement idéologique du développement à l'échelle nationale du parti à l'origine locale fondé par Hashimoto Tōru.*

### **La vision d'un État réduit et léger**

Dans la continuité de la formation du Parti pour la Restauration du Japon (*Nippon Ishin no kai*) dirigé par le maire d'Osaka, les « Huit axes politiques pour la restauration<sup>48</sup> »

<sup>48</sup> Axes politiques pour la restauration : 1. Refonte du système de gouvernance : pour un mécanisme de gouvernance responsable ; 2. Finance, administration, réforme politique : vers un gouvernement svelte et mobile ; 3. Fonction publique : pour des hommes politiques professionnels qui agissent au-delà du gouvernement et du monde privé ; 4. Réforme éducative : pour le retour à une éducation de rang mondial ; 5. Réforme du système de sécurité sociale : pour un soutien total et durable à ceux qui en ont vraiment besoin ; 6. Politique économique, politique d'emploi, fiscalité : la reconstruction pour un avenir plein d'espoir ; 7. Diplomatie, défense : prendre les mesures nécessaires pour une protection solide de la

(*Ishin hassaku*) ont été dévoilés en tant que programme du parti. Présentés comme une « version finale », le contenu est énumératif et, en dehors d'une réduction considérable du nombre de parlementaires, de l'élection au suffrage universel du Premier ministre et de la délocalisation fiscale en région de la taxe à la consommation, il n'y a pas vraiment de nouveauté. Le contenu des articles manque de consistance et quel que soit l'angle, cela manque de maturité. Pour le moment, il est plutôt vu comme un texte utilisé pour la sélection des candidats aux élections législatives ; il est toutefois probable que le Parti de la restauration proclamera, le moment venu, un manifeste plus réalisable, différent de cette « version finale ».

Mais dans l'état actuel des choses, le Parti démocrate, après avoir synthétisé ses trois ans de gouvernance, n'arrive pas à expliciter ses perspectives. Quant au Parti libéral, il ne paraît pas vouloir prendre les responsabilités de l'ensemble des problèmes qui ont fait irruption à la fin de son règne. Il ne semble pas non plus indiquer clairement quelles sont ses propositions face aux défis [rencontrés par le Japon] et ne divulgue pas concrètement la direction de son manifeste pour les prochaines élections. Le Parti de la restauration ayant publié une « version finale » de son programme, on peut saluer à ce stade sa légère avance dans la course aux élections.

Le Parti de la restauration ayant présenté son orientation politique avant les autres partis, on peut y voir l'arrivée d'une ligne politique qui a dépassé le cadre du Parti libéral et du Parti démocrate. Même en supposant que le Parti de la Restauration essuie un échec, désormais, un nouveau troisième grand parti politique [...] apparaîtra probablement.

souveraineté, de la paix et de l'intérêt national ; 8. Réforme de la Constitution : pour la reconstruction d'un véritable système de gouvernance capable de prendre des décisions.

C'est pour cette raison que, ce qui importe maintenant, c'est d'évaluer, à travers les « huit axes pour la restauration », un programme digne d'un deuxième ou troisième grand parti.

Pour le moment, je voudrais revenir sur la vision de l'État et du plan de réforme de l'administration que l'on trouve dans les « huit axes pour la restauration ». Sa particularité est qu'elle n'exprime pas de mécontentement ou d'animosité envers les strates supérieures de l'administration tels qu'on en trouve dans les manifestes et les programmes des autres partis habituellement, et que, dans le même temps, elle juxtapose presque soudainement des articles de réforme. [...] Des « réformes sans diagnostics de la situation » se rapportent à de vagues accords communs.

Si l'on regarde les articles attentivement néanmoins, ceux portant sur les réformes des administrations de la préfecture et de la mairie d'Ôsaka, fondées sur l'expérience de M. Hashimoto, sont comparativement présentés de façon très marquée, quand ceux concernant le gouvernement et l'administration centrale voient leurs images diluées. [...] En résumé, le réceptacle des principales mesures restera, au bout du compte, les administrations des collectivités territoriales.

Dans un certain sens, on peut considérer cela comme un projet de réforme prudent. Il n'y a aucun projet démesuré. Ce sont ces « collectivités territoriales vues comme des administrations », que l'on pourra plus ou moins imaginer concrètement à partir des résultats de M. Hashimoto, qui doivent devenir le soutien du Japon de demain. Au prisme du Parti pour la restauration d'Ôsaka ou de M. Hashimoto, l'image du gouvernement central qui n'arrive plus à penser va continuer à se détériorer, de sorte que le rôle de l'État va se restreindre, pour finalement arriver à sa taille minimum.

La vision d'un État réduit et léger aboutit à la vision d'une Constitution légère. Le système d'élection au suffrage universel du Premier ministre, la suppression de la Chambre haute, le pouvoir de modifier des traités, tous ces points qui nécessitent des modifications très simples de la Constitution sont proposés. Un peu comme avec un smartphone sur lequel on téléchargerait puis on effacerait des applications, on met en valeur des articles constitutionnels qui pourraient être modifiés et effacés. Au sein du Parti libéral, la faction des « colombes » considère l'État et la Constitution de la même façon, et se soucie de manœuvrer dans la sécurité, tandis que les « faucons » n'ont eu de cesse de demander une modification de l'article 9. À l'inverse, le Parti démocrate, tout en insistant sur les moyens de détruire ce puissant État dans l'État qu'est la bureaucratie agglutinée au Parti libéral, est demeuré prudent sur la question d'une révision de la Constitution. Avec les « huit axes politiques pour la restauration », la Constitution deviendrait aussi légère qu'une feuille sur laquelle on pourrait souffler.

Au sujet des réformes du système de gouvernance menées jusqu'à présent, notamment à propos des articles nécessitant une modification de la Constitution, une possibilité de modification étant inenvisageable, les tentatives de réformes menaient irrémédiablement à un blocage de toute pensée. Au-delà de la possibilité de modifier ou non la Constitution, s'il devenait envisageable de procéder à des modifications partielles sur des points nécessaires à un moment donné, un projet concret sur les détails du système de gouvernance deviendrait possible. Pour cette raison, les « huit axes politiques pour la restauration », si l'on fait abstraction des objectifs des personnes qui les ont élaborés, pourraient prédire ce qui suit. Dans la politique japonaise du XXI<sup>e</sup> siècle, la conception d'un « changement minimum » de la Constitution permettrait un développement dans lequel des

réformes générales seraient programmées concrètement et progressivement.

### **Le mur qui sépare un parti local d'un parti gouvernant au niveau national**

Cependant, tant qu'il n'explicite pas ce que doivent être l'État et la société, le Parti de la Restauration ne deviendra finalement qu'un parti à la capacité de conception pauvre et ne sachant qu'énumérer des propositions.

D'un côté, les réformes structurelles du gouvernement de Koizumi Jun'ichiro peuvent ici jouer le rôle de clé, ainsi que le manifeste de la gouvernance du Parti libéral. Le gouvernement de Koizumi, en créant la « réunion de réflexion sur le système d'élection du Premier ministre au suffrage universel », a mis en scène l'élection de ce dernier à moitié au suffrage universel<sup>49</sup>, et s'est efforcé de procéder à un renouvellement économique en transformant le souhait de Koizumi de privatiser la poste en un programme de « réforme structurelle » globale. En résumé, le schéma « Premier ministre élu au suffrage universel – réformes structurelles – privatisation » est apparu clairement.

D'un autre côté, la gouvernance du Parti démocrate à partir de 2009, a défendu son leadership autour de « la sortie de la bureaucratie » et du « retour à l'initiative politique ». Plus précisément, il a manifesté sa volonté de reconstruire le réseau de sécurité et de revitaliser les communautés régionales et les organisations à but non lucratif (NPO). Cela s'est manifesté par l'idée de « nouvelle communauté publique » portée par le gouvernement de Hatoyama Yukio, puis celle de « société du malheur minimum » pour Kan Naoto. En résumé, il s'agit du schéma

---

<sup>49</sup> Le Premier ministre est élu par un suffrage indirect par les représentants des chambres constituant la Diète.

« initiative politique – nouvelle communauté publique – société du malheur minimum – reconstruction du réseau de sécurité ».

En comparaison de ces programmes de « réformes structurelles », ou bien de « nouvelle communauté publique » et de « société du malheur minimum », les « huit axes politiques pour la restauration » manquent cruellement d'idées pour les concrétiser.

Par ailleurs, le Parti libéral a des rapports forts avec les marchés tandis que le Parti démocrate s'est concentré sur sa relation avec une société civile participant aux décisions. Dans le contexte actuel, ce sont en fait les « huit axes politiques pour la restauration » qui n'arrivent pas à imaginer autre chose que les préfectures et les mairies. Pour cette raison, il faut reconnaître que, pour le moment, le Parti pour la restauration concentré sur le projet de gouvernement métropolitain d'Ôsaka dont le thème majeur est le remaniement de l'administration, propose une vision de la citoyenneté et de l'État pauvre en perspectives : son objectif de se muer un véritable parti politique doit escalader des montagnes. Ce qui sera demandé au Parti de la Restauration à partir de maintenant, c'est une capacité de conception nationale plus robuste tel que le montre à l'échelle locale le projet de gouvernement métropolitain d'Ôsaka, où une représentation concrète de l'avenir des régions aurait pour objectif d'associer les différents problèmes communs au Japon tout entier. Aussi bien pour le Parti libéral que pour le Parti démocrate, cette capacité de conception sera sans doute également nécessaire pour passer le « baptême » des élections législatives et devenir le futur parti au pouvoir. Seul le parti qui arrivera à remporter la compétition conceptuelle triomphera lors des élections et sera en mesure de composer un gouvernement stable.





**Hosaka Masayasu,**

**« Les erreurs de l'armée japonaise s'expliquent par son personnel »**  
**[Nihongun 「shippai no honshitsu」 ha jinji ni atta], Chûô kôron, novembre 2012,**  
**p. 46-53. Traduction de Sophie Buhnik.**

*Né en 1939, Hosaka Masayasu, chercheur en histoire contemporaine de Japon et commentateur de l'actualité pour de nombreux quotidiens, est l'auteur de plusieurs travaux sur l'armée impériale japonaise.*

### **Etendre la carte des opérations militaires, avec une plume à l'encre rouge**

Tout a commencé au début des années 1950 de l'ère Shōwa (1975-1985). À cette époque, je collectais des données pour la biographie critique que je projetais d'écrire sur le général Tōjō Hideki, à la tête de l'armée impériale japonaise durant la première moitié de l'ère Shōwa. Pour ma génération, qui avait été à l'école primaire juste après la fin de la guerre, la réputation de l'ancien Premier ministre<sup>50</sup> était étonnamment mauvaise. À nous qui étions entrés à l'école primaire publique en avril 1946, on apprenait, de manière très incohérente certes, que « l'Amérique était un bon pays, et le Japon mauvais » et que, « Tōjō était le pire des Japonais ».

<sup>50</sup> Tōjō fut nommé ministre de la Guerre à partir de juillet 1940, poste qu'il conserva après être devenu Premier ministre, du 17 octobre 1941 au 22 juillet 1944.

J'avais environ 35 ans lorsque mon souhait de publier une biographie critique de Tōjō m'a incité à effectuer des recherches [...]. Parmi les archives que j'ai accumulées, il y a mes longs entretiens avec Akamatsu Sadao, son aide de camp et secrétaire personnel durant plus de sept ans. Celui-ci était alors septuagénaire mais gardait de Tōjō un souvenir amical qu'il ne cessait d'exprimer. Les lignes suivantes sont extraites des conversations que j'ai eues avec lui, et que je conserve toujours dans mes notes de recherche.

*« Une fois la guerre terminée, on a souvent mis l'accent sur les défauts de M. Tōjō. On a écrit en particulier qu'il usait de son autorité pour nommer qui il voulait.*

*– Quelle est votre opinion sur le sujet ?*

*– C'est le genre de propos qu'on tient souvent. Mais à mon avis, on a placé le « réseau Tōjō » au centre de tout pour faire de ses membres des boucs émissaires, pendant comme après la guerre. Ceux qu'on appelait les soldats ordinaires formaient un groupe partageant le même destin, ils étaient obligés de se connaître et de se faire confiance. Quand on dit que M. Tōjō confiait des responsabilités à des hommes de confiance, c'est vrai, et je ne crois pas que les hommes de Tōjō étaient*

*intrinsèquement mauvais... ».*

[...] Tōjō, alors vice-ministre au ministère de la Guerre, élargissait la carte des opérations militaires assis à son bureau et à l'aide d'une plume à l'encre rouge, il remplissait de commentaires les marges des documents : « *Ramener ces soldats ici, envoyer ceux-là là-bas...* ». Mais Akamatsu pensait que « *Tōjō aimait faire bouger ses hommes.* » « *Et puis cette ascension au pouvoir, c'était quelque chose, tout de même* », alla-t-il jusqu'à me confier.

On me demande souvent ce que je crois être la plus grave erreur commise par l'armée impériale durant les années 10 de l'ère Shōwa (1935-1945), particulièrement après les événements du 26 février 1936<sup>51</sup>, ou bien ce que je considère comme l'essence de ses échecs. L'éducation des officiers à l'académie militaire, le flou des stratégies, les négligences dans la transmission d'informations... Ces réponses que la plupart des gens attendent ne sont pas celles auxquelles je pense. Alors que je me revois en train d'écouter Akamatsu, voilà la réponse que j'apporterais.

Nos principales erreurs sont venues de la gestion du personnel militaire, notamment celle de Tōjō entre les années 15 et 16 de l'ère Shōwa (1940-1941). Alors qu'on se dirigeait vers la guerre avec les États-Unis et le Royaume-Uni, on a renvoyé des départements

<sup>51</sup> L'auteur fait référence aux événements du 26 février 1936 (*Ni-niroku jiken*), date qui marque le début d'une tentative de coup d'État fomentée par la faction politique de la Voie Impériale (*Kōdōha*), ayant duré jusqu'au 29 février. Malgré son échec, elle s'est soldée par la mort de plusieurs membres du gouvernement. Après l'incident, le procès tenu par un tribunal militaire a conduit à l'exécution ou à l'emprisonnement de nombreux insurgés, tandis que des purges au sein de l'armée ont exclu les membres ou sympathisants de la *Kōdōha* des plus hautes positions, au profit de la faction du Contrôle (*Tōseiha*) à laquelle Tōjō appartenait.

chargés des affaires militaires (ministère de la Guerre, état-major) tous ceux qui avaient résidé en Amérique et en Grande-Bretagne en tant qu'attachés militaires et qui pouvaient donc fournir des analyses objectives. En outre, on n'a pas fait entrer au ministère de la Guerre les militaires qui avaient le bon sens de croire que le commandement de l'armée devait être subordonné au gouvernement ou au ministère des Affaires étrangères ; on a au contraire, pendant la guerre, confié le pouvoir exclusivement à des officiers qui insistaient sur la subordination du gouvernement et de la diplomatie au ministère de la Guerre. Voilà l'erreur fondamentale.

En effectuant mes recherches sur la formation du système militaire impérial, la conclusion à laquelle je suis parvenue a finalement été que « si on se trompe sur les personnes, le pays entier est induit en erreur ».

### **Quand le nattō se voit confier de grandes responsabilités**

Je vais donner un exemple aisé à comprendre. Le 8 décembre de la 16<sup>e</sup> année de l'ère Shōwa (1941), l'armée japonaise attaquait Pearl Harbour, et au moment où commençait la guerre contre le Royaume-Uni, les États-Unis et les Pays-Bas, il y avait en poste à Washington un officier du nom d'Isoda Saburō. Celui-ci avait non seulement été, durant l'ère Taishō, un assistant de l'attaché militaire à l'ambassade des États-Unis, mais aussi attaché militaire à la légation japonaise au Mexique au début de l'ère Shōwa. En décembre de la 14<sup>e</sup> année de l'ère Shōwa (1939), il revint aux États-Unis.

En raison de ses connaissances exhaustives sur les États-Unis, les rapports qu'il envoyait sur la situation politique intérieure américaine regorgeaient d'informations pertinentes, où il exhortait clairement à ne pas s'engager trop hâtivement sur le chemin de la guerre. [...]

Il envoyait des télégrammes où il comparait les forces américaines et japonaises en présence et, logiquement, conjurait de ne pas faire de mauvais choix politique. On peut ajouter que c'était aussi la position de son prédécesseur immédiat, Yamauchi Masafumi. Mais Tōjō a complètement ignoré de telles sources d'informations, ou plutôt, il les traitait de « lâches, manquant à l'esprit du Japon impérial ».

Avant le début des hostilités, Tōjō préférait se décider à partir des jugements et analyses de l'information américaine faits par son poulain, le général Satō Kenryō. Certes, Satō avait passé l'année 1930 en Amérique, mais pas à l'ambassade : il n'avait fait que s'entraîner dans un corps d'artillerie de l'armée américaine. Si l'on s'en tient aux témoignages laissés par les membres du département des affaires militaires de cette époque, l'image de l'Amérique que Satō donnait à Tōjō était de cet acabit : « *dans l'armée américaine, une fois le service militaire terminé, les officiers et les subordonnés deviennent amis, ce qui empêche la naissance de tout sens de l'allégeance* », ou bien « *lors des pauses pendant les entraînements, les soldats osent s'asseoir sur les canons sans aucun scrupule. Ils ne possèdent pas ce patriotisme comme au Japon qui veut que toutes les armes soient la propriété de l'Empereur* », et il martelait ses théories plus que fumeuses.

Du temps où il était élève à l'Académie militaire, Satō a connu Tōjō juste au moment où ce dernier est devenu instructeur dans cet établissement. Il a prédit que Tōjō accèderait un jour à un poste élevé ; Satō s'est révélé du genre à flatter le chef, formant ainsi une relation provoquant l'hostilité des autres étudiants, qui le traitaient de « nattō »<sup>52</sup>. La vision de

<sup>52</sup> En référence au soja fermenté, dont l'aspect gluant et l'odeur sont souvent jugés repoussants par les personnes non habituées et par de nombreux Japonais eux-mêmes.

l'Amérique selon Satō avait de bonnes raisons de plaire à Tōjō, ce qui suscitait logiquement sa confiance.

Quant à Isoda, il finit par revenir au Japon en août 1942, dans un bateau de rapatriement. Normalement, Isoda aurait dû se retrouver dans un service du ministère de la Guerre pour y livrer une analyse de la situation intérieure américaine et jouer le rôle de passeur d'informations auprès de Tōjō. Dans les faits, après une brève période de repos (forcé), on lui a intimé l'ordre de diriger la 22<sup>e</sup> division de l'armée, puis on l'a envoyé sur le front birman. L'officier qui servait d'adjudant à Isoda m'a un jour confié que « le lieutenant-général Isoda s'était rendu dans le bureau du général Tōjō, puis en était ressorti au bout de 15 secondes. 'A partir de maintenant, je prends un nouveau poste, je vous remercie de votre attention [yoroshiku] ' était toute l'étendue de la conversation qu'il avait eue avec le général. Le lieutenant-général m'a dit par la suite qu'il avait beau essayer de donner des explications à cet homme, il ne le comprenait pas ».

Concernant l'autorité sur le personnel des forces navales et terrestres, celle-ci est établie sur la base des articles 10 (« L'Empereur détermine l'organisation des différentes branches de l'administration, fixe les salaires des fonctionnaires civils et militaires, les engage et les renvoie. Cependant, l'existence d'exceptions en conformité avec la Constitution ou d'autres lois, doit être tolérée en accord avec ces clauses respectives ») et 12 (« L'Empereur détermine l'organisation de l'armée et terre et de la marine, ainsi que l'armée de réserve ») de la Constitution de Meiji [*dainipponteikokukenpō*, 1889]. En d'autres termes, il était d'usage que les membres du gouvernement se voient confier des responsabilités par l'Empereur, auquel ils présentaient leurs projets afin d'en obtenir l'approbation. Si l'on interprète ainsi la Constitution, puisque l'Empereur

est responsable du commandement des forces terrestres et navales, toutes les questions relatives aux ressources humaines (recrutements, changements de postes ou mises à la retraite) doivent obtenir son assentiment.

En réalité, cela était irréalisable : du fait de l'extension de l'armée impériale par la circonscription notamment, un arrêté stipulait que le recrutement des officiers supérieurs<sup>53</sup> et sous-officiers<sup>54</sup>, leurs changements d'affectation et leur mise à la retraite, étaient délégués au ministre de la Guerre. [...] C'est le ministre de la Guerre qui décidait librement du sort des officiers supérieurs et sous-officiers. Parce que, naturellement, le ministre n'était pas familier de l'ensemble de la hiérarchie, il était de coutume qu'un directeur des ressources humaines émette des propositions, ensuite soumises à l'approbation du ministre. [...]

Au lendemain des événements du 26 février 1936, le rôle des chefs de la faction Kōdōha (faction de la Voie impériale) au sein de l'armée fut réduit à la portion congrue, et il fut décidé par la voie légale que les officiers ayant sympathisé avec les insurgés seraient écartés du cabinet du ministère ou bien tenus à distance de Tokyo. C'est ce qu'on a appelé les purges ayant suivi la tentative de coup d'état. C'est Tōjō qui, au lendemain du 26 février, se retrouva à la tête de la Tōseiha (faction du Contrôle), avec des conséquences qui ne surprennent pas : il abhorrait les membres de la Kōdōha et ses sympathisants, il a mis toute son énergie à les exclure de l'armée. [...] Or, les hommes exclus de l'armée parce que leur adhésion à la Kōdōha les discréditait, se révélaient nombreux. Tōjō a donc utilisé le

<sup>53</sup> L'auteur désigne par « officiers supérieurs » les rangs 3 à 5 du *Kōtōkan* ou hiérarchie militaire établie par la Constitution de 1889, allant du grade de *shōsa* ou major (rang 5) à celui de *taisa* ou colonel (rang 3).

<sup>54</sup> Rangs 6 (*taii* ou capitaine) à 8 (*shōi* ou sous-lieutenant) du *Kōtōkan*.

règlement tant qu'il a pu, pour étendre son autorité personnelle.

## Les fondements de la « coterie de Tōjō »<sup>55</sup>

Par ailleurs, bien que les officiers et les sous-officiers fussent désormais placés sous la compétence du ministère de la Guerre (avec l'approbation finale du ministre de la Guerre), s'occuper du personnel dans le cas des officiers supérieurs et subalternes (nommés par l'Empereur dans le cas des généraux, par décret impérial pour les rangs inférieurs) n'était pas chose aisée.

Sotoyama Masao, lui-même ancien officier, a effectué indépendamment des recherches sur le système militaire impérial en se demandant ce qu'étaient devenus les membres de l'armée de terre et de la marine après la guerre, a réuni pendant 10 ans une énorme quantité de données [...]. Je reproduis ci-dessous une description faite dans le chapitre sur l'armée impériale, dans la très volumineuse *Anthologie des généraux de l'armée de terre et de la marine* :

*« La promotion au rang de général, et la suite de la carrière de ces derniers, recevaient une approbation officielle non seulement après l'envoi préalable de rapports secrets sur chacun par le ministre à l'Empereur, mais aussi après la transmission de documents demandant son avis à Sa Majesté. Les sanctions écrites portant la marque du sceau de l'Empereur étaient soigneusement conservées au ministère de l'Armée de terre et de la Marine ».* Satoyama dit aussi que ces archives, après la guerre, ont été momentanément confisquées par l'armée américaine avant d'être rendu au nouvel État japonais. Ce qu'il rapporte avoir compris en lisant ces archives, c'est que l'absence de toute interférence de la politique dans le choix

<sup>55</sup> Littéralement, *tōjōjinji*, ce qui veut dire « hommes de Tōjō » ou « personnel Tōjō ».

des officiers était inscrite dans le marbre. Il dit également que « *l'atteinte au commandement suprême* » constituait une menace que l'armée faisait planer fréquemment sur la tête des siens. Il suppose enfin qu'étaient réalisés des documents confidentiels par lesquels l'Empereur était blanchi de toute responsabilité dans l'hypothèse où il s'avèrerait qu'une personne qu'il nommait aurait commis de graves erreurs.

Les fonctionnaires militaires appartenant au *Sōninkan* (rangs 8 à 3 du *Kōtōkan*), soit les officiers supérieurs jusqu'au rang de colonel et les sous-officiers, étaient soumis à des contrôles sur leurs compétences et états de service, consignés dans un « dossier personnel » (*kōkahyō*). En général, pour atteindre les rangs élevés de la hiérarchie militaire, une période minimale de service est requise. Ce qu'on appelait « le nombre minimal d'années de service pour une promotion », selon la loi, était d'un an pour le grade de sous-lieutenant, de deux ans pour celui de lieutenant, de quatre ans pour celui de capitaine ; on devenait ensuite officier supérieur dans les deux ans environ, puis il fallait trois ans pour devenir major, quatre ans pour devenir lieutenant-colonel. C'est seulement au terme de cette période et en ayant reçu une évaluation favorable dans son « dossier personnel » que la promotion était complétée. Cependant, le nombre d'officiers de l'armée impériale dépassait les 10 000. Or, il était théoriquement possible de devenir général de l'armée à la fin de la trentaine ; mais comme on peut s'y attendre, ce n'était pas le cas. Une fois cette période minimale passée, la pratique courante voulait que la future promotion de telle ou telle personne soit pensée par l'officier supérieur.

Pour les hommes embrassant la carrière d'officier après être sortis diplômés de l'école militaire impériale, ce « dossier d'évaluation du personnel » allait les accompagner toute

leur vie. Bien sûr, cette évaluation différait en fonction du caractère et des compétences des officiers supérieurs qui les jugeaient. Par exemple, même pour des éléments de l'armée dotés du talent d'Ishiwara Kanji<sup>56</sup>, les notes étaient hautes ou basses en fonction des évaluateurs. En réalité, ce qui restait des « dossiers du personnel » était leur nature duelle, où l'on prenait connaissance des compétences de l'officier évalué en même temps que celle du supérieur qui le jugeait. On peut dire que la méthode adoptée offrait un point de vue extrêmement équilibré.

Si l'armée impériale a maintenu cette méthode du face-à-face jusqu'au début de l'ère Shōwa, ce processus d'évaluation n'était plus que l'ombre de lui-même à partir de la seconde moitié des années 1930. Durant la 13<sup>e</sup> année de l'ère Shōwa (1938), d'après les règles du rapport d'évaluation, avec ses critères de notation (*kōkayōryō oyo kōkahyōkisasi*), l'évaluation était recadrée sur cinq points (« caractère » (*seikaku*), « physique » (*taikaku*), « contrôle » (*tōsei*), « estime de soi » (*shikigen*), « service » (*fukumu*) et la synthèse de ces points devenait l'estimation de la valeur de l'homme en lui-même. Une telle revue de détail lors des évaluations, ne faisait qu'accroître la complexité des tâches à accomplir pour obtenir sa promotion, de sorte que les affaires militaires ont fini par être négligées.

En 1945, celui qui allait devenir le dernier chef du bureau des ressources humaines du

<sup>56</sup> Ishiwara Kanji (1889-1949). Attaché militaire en Allemagne entre 1922 et 1925 puis envoyé en Mandchourie à partir de 1928, il est un des principaux instigateurs de l'incident de Moukden (1931). Défenseur de la doctrine prônant une alliance pan-asiatique contre l'Union soviétique (*hokushinron*), il est promu major général en 1937 ; renvoyé en Mandchourie, il s'oppose fermement à Tōjō sur la gestion de l'armée du Kwantung. Dénonçant publiquement Tōjō comme un « ennemi du Japon », il tombe en disgrâce et doit se retirer de ses fonctions au début des années 1940.

ministère de la Guerre, Kakuta Akira, dans ses mémoires intitulés (*Souvenirs d'un chef du bureau du personnel du ministère de la Guerre*), admet que le niveau de minutie atteint par les évaluations était si excessif que les officiers seniors chargés des promotions passaient tout leur temps à écrire des comptes-rendus formels.

Si l'on remet en perspective les archives du personnel produites dans les années 1935-1945, deux faits peuvent être mis en exergue. Le premier est que, au lendemain des événements du 26 février 1936, à l'aide d'évaluations détaillées, les officiers supérieurs observaient minutieusement les faits et gestes des cadets, par peur d'une nouvelle tentative de coup d'État. Le second est le fait que ce coup d'État a eu pour conséquence de renforcer les fondements du pouvoir des membres de la (nouvelle) faction du contrôle ou Tōseiha, tels que Terauchi Hisaichi, Umedzu Yoshijirō ou Hideki Tōjō. Pour Tōjō, surtout, avec son caractère minutieux, et au regard de la série de réformes de l'évaluation du personnel militaire entamée quand il est devenu vice-ministre de la Guerre, on comprend mieux comment a pu se former une coterie autour de Tōjō.

Par ailleurs, préalablement à l'imposition de telles règles, au prétexte de ne pas créer de scandale, des données externes sur la généalogie de chaque officier, son environnement familial ou son éventuelle appartenance à des groupes d'intérêts, ont commencé à être prises en compte. Ces faits établis, Akamatsu Sadao aussi les avait remarqués, qui me confiait que « n'importe quel événement comparable à celui du 26 février, s'il éclatait, pouvant faire perdre toute la confiance de Sa Majesté en l'armée, il était naturel que les officiers membres de cercles anti-Kodōha apparaissent comme des éléments sûrs ». La perte des critères objectifs d'évaluation du personnel militaire, signifiait que le choix de celui-ci passait du principe

de compétence au principe des relations personnelles.

## Une administration en guerre

Les cadres fondamentaux de la promotion se sont transformés à partir de la guerre sino-japonaise. En dépit de la grille officielle, la promotion au grade de colonel qui se faisait en deux ans environ, s'est allongée à un délai moyen de six années. Ensuite, les officiers qui ne pouvaient espérer devenir généraux dans l'avenir proche étaient cantonnés dans la réserve. Les cas relevant de ce qu'on appelait des « hommes sans qualité de général » étaient ainsi ceux qui n'appartenaient à aucun cercle ou faction, ceux qui ne s'étaient pas fait remarquer par leurs généraux, ceux qui ne savaient pas flatter leur hiérarchie [...], ou bien le genre d'intellectuels qui ne se satisfaisaient pas des théories spirituelles au cœur de la discipline militaire.

Par ailleurs, il était acquis que les officiers, s'ils n'effectuaient pas au moins trois années de service dans un corps de sous-officiers, ne pouvaient devenir majors. Puis le règlement édicta qu'on ne pouvait devenir major général si l'on n'avait pas effectué au moins deux années de service dans un corps de la classe des officiers supérieurs. Le règlement disait encore qu'on ne pouvait pas commander une division pendant une année après la promotion au grade de lieutenant-général » (*Anthologie des généraux de l'armée de terre et de la marine, ibid.*). Que signifie cela ? Que les militaires haut gradés ne constituaient pas une administration militaire à mesure que leurs carrières avançaient, au fil de leur carrière, mais restaient des « soldats (commandants et conseillers) » participant aux combats. Cependant, même si le projet de devenir un militaire commandant les opérations plutôt qu'un chef de bureau était en lui-même des plus louables, les membres de la nouvelle

Kodōha eux-mêmes qui se décidaient pour cette carrière avaient reçu une éducation de fonctionnaire et n'avaient pas l'expérience des champs de bataille. On peut supposer donc que ce règlement était une pure formalité.

Après que l'attaque de Pearl Harbour le 8 décembre 1941 eut déclenché la guerre du Pacifique, ces fonctionnaires décidaient et dirigeaient en pratique, représentant une sorte d'« administration en guerre ». Loin d'inciter les soldats à prouver leur valeur sur les champs de bataille, cela produisait l'effet inverse.

En général, le ministre de la Guerre demandait environ trois fois par an aux responsables de chaque division une présentation de la liste des officiers proposés à une promotion en raison de leur âge ou à une mise à la retraite. Ainsi cette liste classait les « dossiers d'évaluation du personnel » et même le parcours antérieur de chaque officier. Toutefois le ministre de la Guerre la révisait en y ajoutant ses propres souhaits de promotion, signalant à l'Empereur les hommes qu'il désignait à une promotion.

J'en conclus que les militaires en temps de paix considéraient cette évaluation comme subjective, centrée sur le caractère des officiers et leurs affinités politiques et personnelles. Après la guerre russo-japonaise, la société japonaise se trouvant en paix, la réalité des états de services accomplis par les soldats perdit en importance. C'est une manière caustique de le dire, mais c'est l'extension de la guerre sino-japonaise, suivie de l'entrée dans la guerre du Pacifique, qui a réintroduit de la méritocratie dans le système de promotion. Par exemple, l'incident de la Mandchourie a été déclenché par un complot de l'armée du Kantō, et le fait est que Honjō Shigeru qui en était le commandant, a été élevé au rang de *danshaku* (baron, selon le système d'ennoblissement ou *kazoku* qui a existé entre 1869 et 1947). On peut aller jusqu'à dire que le souhait de distinguer les mérites s'était alors

étendu à toute l'armée.

## L'effrayant pouvoir des stratèges

Toutes les lois non écrites prévalant dans l'armée impériale, comme celle nécessaire pour comprendre l'idée selon laquelle les soldats démontraient leur valeur sur le champ de bataille, complétaient naturellement le règlement écrit. Pour donner un exemple, il était de rigueur que les cinq premiers du classement des diplômés sortis de l'académie militaire (dont le quota était fixé à 50 par an) fussent assignés au département de la stratégie du bureau de l'état-major (*sanbōhonbu sakusenbu*). Ces premiers au classement (qui formaient ce que l'on surnommait « la botte impériale »), en intégrant ce département de la stratégie, passaient sous le contrôle direct du vice-ministre de la stratégie, et non sous l'autorité du ministre de la Guerre. On peut appeler cela une sorte de sanctuaire particulier. C'était le territoire d'un corps de gens ayant obtenu d'excellents résultats en formation à la stratégie à l'Académie militaire, et ces élites disposaient, de par leur rôle, d'immenses pouvoirs. Enfin, les conseillers militaires de la classe des officiers supérieurs, qui se présentaient en portant une épaulette de conseiller sur les champs de bataille de la guerre du Pacifique, en plus de donner des ordres aux généraux, étaient ceux devant lesquels on se prosternait.

Si l'on observe en détail le processus qui a conduit à la défaite dans la guerre sino-japonaise et la guerre du Pacifique, on peut voir de manière flagrante la mauvaise influence exercée par ces conseillers stratégiques et leur ignorance du terrain. Parce qu'ils avaient conscience de former une élite singulière, non seulement ils pouvaient ignorer les informations que les experts de l'état-major impérial (*Daihonei*) apportaient, mais encore n'accordaient-ils aucune attention aux

programmes de communication des conseillers en communication. Parce qu'ils réfléchissaient uniquement sur des cartes et des plans, et les imposaient sur le terrain, ils se coupaient gravement (outrageusement) de la réalité des opérations. À partir du commencement des opérations de Guadalcanal, leurs plans tactiques qui ignoraient la réalité des champs de bataille tels que la Nouvelle-Guinée ou Imphal, avaient pour résultat d'obliger de nombreux soldats à mourir de faim.

Hori Eizō, qui était analyste à l'état-major impérial, confiait que « *les conseillers en stratégie militaire apparaissaient comme des gens vraiment hautains. [...] À mon avis, cela diminuait la portée des opérations* ». Sorti au 6<sup>e</sup> rang de sa promotion à l'Académie militaire, Hori fut envoyé vers le département de la communication au sein de l'état-major impérial, et si l'on pense que la justesse de ses expertises n'a finalement pas été mise à profit pour les opérations militaires, il faut continuer à vérifier dans le futur les effets sur les hommes du principe suprême du résultat au concours qui caractérisait l'armée impériale [...].

Pendant la guerre du Pacifique, un autre exemple de l'autorité sur les hommes que Tōjō exerçait, le fait « *qu'on ne pouvait nier qu'il donnait plus que jamais des promotions ou des dégradations en fonction d'idées étroites fondées sur des opinions personnelles, des cliques académiques ou des cliques privées (dans la continuité de ce qu'il faisait déjà en temps de paix)* », est un point sur lequel l'officier subalterne Sotoyama Masao cité plus haut, insistait dans ses mémoires.

Cet article n'a pas traité la question de la marine impériale. Des évaluations du personnel y existaient aussi depuis la mise en place de l'armée moderne, mais elles avaient été révisées plusieurs fois : on y évaluait les marins à l'aune du règlement sur l'évaluation du personnel de la marine de l'an III de l'ère

Shōwa (1928). Ces évaluations tenaient plutôt compte du physique du soldat lui-même, de ses conditions de santé, des récompenses ou sanctions qu'il avait reçues dans le passé, du degré d'accomplissement de son devoir, etc., ou faisaient attention aux opinions émises en vue d'une amélioration quelle qu'elle fût, ce qui témoignait d'une propension à l'esprit critique dans la gestion concrète des affaires militaires. De plus, en matière de comportements, la vie en communauté prolongée sur les vaisseaux avait pour conséquence que l'on accordait une grande importance à l'entente dans un groupe. Toutefois, dans la marine également, on se souciait beaucoup des résultats obtenus au terme de divers enseignements dispensés à l'École navale, à l'Académie navale ou encore dans les différentes écoles de formation des officiers.

L'élite des militaires sortis de l'Académie de la marine était liée par l'esprit de camaraderie fort (*nakama*) régnant au sein de leur petit groupe, qui tiédissait occasionnellement sur les champs de bataille et contrecarrait alors les opérations. On donnera en exemple les opportunités inutilement données par Yamamoto Isoroku, le commandant suprême de la flotte combinée (*rengou kantai*) à Kuroshima Kameto et Kusaka Tatsunosuke, qui ont résulté dans des défaites.

Pour les élites de la marine, les autres marins (en particulier la partie supérieure de la hiérarchie) se montraient impartiaux, et certains ont témoigné que, contrairement à l'armée de terre, les cas où l'opinion prévalait sur l'impartialité étaient rares, des opposants allant même jusqu'à révéler indirectement les critiques formulées à l'encontre des hommes de Yamamoto Isoroku.

À cette aune, on voit que les hommes de la marine impériale correspondaient aux figures diverses du Japon moderne. Je pense pour ma part que l'armée de terre des années



1935-45 se trompait ; la comparaison de la marine avec l'armée de terre, avec ses soldats solidement liés entre eux, mérite un examen beaucoup plus soigneux, de même quand on dit que ces organisations avaient toutes les deux quelque chose de « japonais ».

Les interrogations et réponses à un tel sujet nous offrent donc un éclairage sur la société japonaise contemporaine.

*Ont contribué à ce numéro :*

**Sophie Buhnik** est géographe et urbaniste, doctorante à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne au sein de l'équipe CRIA (UMR 8504 Géographie-cités).

**César Castellvi** est diplômé d'un master en Langues étrangères appliquées mention japonais à l'université Paris 7 en 2011, César Castellvi est en master de Sociologie à l'École des hautes études en Sciences sociales.

**Yann Favennec**, doctorant à l'université Paris 7 Denis Diderot, réalise une thèse sur « Les échanges frontaliers contemporains entre le Japon et la Russie extrême-orientale : la voie vers un renouveau des relations russo-japonaises ».

**Adrienne Sala**, doctorante à l'École des hautes études en sciences sociales, rattachée au Centre de recherches sur le Japon, réalise une thèse sur l'Économie politique de la consommation au Japon – Analyse de la régulation du marché des crédits à la consommation.

## **AUTEURS :**

Sophie Buhnik, CRIA, UMR Géographie-cites, Université Paris 1  
Yann Favennec, Université Paris 7 Denis Diderot  
Adrienne Sala, EHESS

## **PRODUCTION ET PUBLICATION :**

Revue fondée par Guibourg Delamotte (2004).

Guibourg Delamotte, supervision éditoriale et encadrement  
Sophie Buhnik, direction éditoriale  
Akira Hattori, relecture des traductions japonaises  
Olivier Bosc, secrétaire de rédaction  
Florence Biot, directrice exécutive, Asia Centre  
Rozenn Jouannigot, assistante de publication

## **COMMANDES ET ABONNEMENTS :**

Version brochée :  
abonnement / an (TTC) : 50 € pour la France, 54 € pour le reste du monde  
commande par n° (TTC) : 18 € pour la France, 19 € pour le reste du monde

Version électronique :  
sur demande / archives (depuis 2005) :  
[www.centreasia.eu](http://www.centreasia.eu)